

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 16 avril 2026

- **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 79**.....
- **Présents : 59**
M. Salvatore COSCARELLA, Président Sortant,
Mme Océane SIMON, Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, BOUSSER, ADIER, YAHIAOUI, ANDOLFO, MENIERE, MORITZ, WALKOWIAK, GAILLOT, CLAISER, THISSE, Vice-Présidents,
MM. DERU, JACQUOT, ZIEBA, Mme STREIFF, MM. DREIDEMY, SCHIRLE, GUILBOT, ZIMNY, HECTOR, Mmes SEKHAINÉ, LATTA, OUALI, MM. CHARPENTIER, APPEL,
Mme BEITZ, M. LANTONNOIS, Mme EYERMANN, M. SCHMITT, Mmes MEYER, HOMBOURGER, TRIDEMY, MM. ZIMMERMANN, GIL, BINTZ, Mme MARTINEZ,
Mme Dominique SIMON, Mmes ATTOU, BLANCHARD, KIBBER, SCHEIDT, GUERRIERO, KLAR, M. WITTMER, Mme GITTON, M. SCHERER, Mme DENIS, M. SOWA,
Mme DETHOOR-FELKER, M. HUARD, Mme LANG, M. DE NICOLO, Mme CRENNA, MM. BERCEVILLE, MARTINELLE, SCHAEFFER, M. MULLER.
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 16**
Mme Suzanne BUSDON, Vice-Présidente et Maire de Diffembach-Lès-Hellimer à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président et Maire de Hellimer ;
M. Hervé SIMON, Vice-Président et Maire de St Avold à Mme Fabienne KLAR, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Guillaume BADO, Conseiller Communautaire et Maire de Biding à M. Frédéric MARTINELLE, Conseiller Communautaire et Maire de Vahl-Ebersing ;
Mme Marielle NICOLAS, Conseillère Communautaire de Carling à M. Kurt SCHIRLE, Conseiller Communautaire de Carling ;
M. Philippe RENARD, Conseiller Communautaire et Maire de Destry à M. le Président de la CASAS, Maire de Valmont ;
Mme Anna VECCHIO, Conseillère Communautaire et Maire d'Erstroff à M. André BOUSSER, Vice-Président et Maire de Maxstadt ;
Mme Mounia KEHLI, Conseillère Communautaire de Folschviller à M. Didier ZIMNY, Conseiller Communautaire et Maire de Folschviller ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire et Maire de Frémestroff à Mme Véronique STREIFF, Conseillère Communautaire et Maire de Bistross ;
M. Emmanuel SCHULER, Conseiller Communautaire et Maire de L'Hôpital à Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère Communautaire de L'Hôpital, jusqu'à son arrivée pt 3 ;
M. Michel MALGLAIVE, Conseiller Communautaire de L'Hôpital à Mme Myriame HOMBOURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital ;
M. Dominique GROSS, Conseiller Communautaire et maire de Laning à M. Robert BINTZ, Conseiller Communautaire et Maire de Lixing-Lès-St Avold ;
M. Christian STINCO, Conseiller Communautaire et Maire de Morhange à M. Bernard TREUVELOT, Vice-Président de Morhange ;
M. Alexandre LOUBET, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Océane SIMON, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Patrick BERCEVILLE, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. René STEINER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Laurent MENIERE, Vice-Président et Maire de Racrange ;
Mme Sandra MONNEAU, Conseillère Communautaire de Valmont à M. Ludovic ANDOLFO, Vice-Président et Maire de Macheren ;
- **Absent représenté par leur suppléant : 0**
- **Absents excusés : 2**
M. Richard GAMBALONGA, Conseiller Communautaire et Maire de Boustroff ;
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire de St Avold ;
- **Absents non excusés : 2**
M. Laurent GOUTH, Conseiller Communautaire et Maire d'Altrippe (arrivée pt 3) ;
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère Communautaire de Valmont ;

Point n° 0

OBJET : Communication.

Rapporteur : M. Salvatore COSCARELLA, Président.

M. le Président informe l'assemblée qu'elle trouvera sur sa table les points modifiés suivants :

Point n°2 : 'Institution de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées – désignation des membres.'

Point n°3 : 'Désignation des Délégués du Conseil Communautaire auprès des organismes extérieurs.'

Point n°4 : 'Désignation des Délégués à la Commission Consultative des Services Publics Locaux.'

Point n°5 : 'Constitution de la Commission d'Appel d'Offres Travaux, Fournitures et Services.'

Point n°6 : 'Constitution de la Commission d'Appel d'Offres Délégation de Service Public, Transports et Aire d'Accueil des Gens du Voyage.'

Point n°7 : Désignation des représentants de la CASAS aux syndicats compétents en matière d'eau potable, d'assainissement et GEMAPI.'

Point n°8 : Site CHEMESIS à Carling/Saint-Avoid – Constitution d'une commission d'attribution pour la concession d'aménagement.'

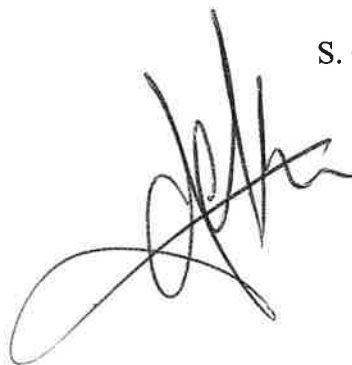
Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avoid, le 17 avril 2026

Le Président,

S. COSCARELLA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 16 avril 2026

• **Conseillers élus** : 79 • **En exercice** : 79

• **Présents** : 59

M. Salvatore COSCARELLA, Président Sortant,
Mme Océane SIMON, Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, BOUSSER, ADIER, YAHIAOUI, ANDOLFO, MENIERE, MORITZ, WALKOWIAK, GAILLOT, CLAISER, THISSE, Vice-Présidents,
MM. DERU, JACQUOT, ZIEBA, Mme STREIFF, MM. DREIDEMY, SCHIRLE, GUILBOT, ZIMNY, HECTOR, Mmes SEKHAINE, LATTA, OUALI, MM. CHARPENTIER, APPEL,
Mme BEITZ, M. LANTONNOIS, Mme EYERMANN, M. SCHMITT, Mmes MEYER, HOMBOURGER, TRIDEMY, MM. ZIMMERMANN, GIL, BINTZ, Mme MARTINEZ,
Mme Dominique SIMON, Mmes ATTOU, BLANCHARD, KIBBER, SCHEIDT, GUERRIERO, KLAR, M. WITTMER, Mme GITTON, M. SCHERER, Mme DENIS, M. SOWA,
Mme DETHOOR-FELKER, M. HUARD, Mme LANG, M. DE NICOLO, Mme CRENNA, MM. BERCEVILLE, MARTINELLE, SCHAEFFER, M. MULLER.

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents** : 16

Mme Suzanne BUSDON, Vice-Présidente et Maire de Diffembach-Lès-Hellimer à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président et Maire de Hellimer ;
M. Hervé SIMON, Vice-Président et Maire de St Avold à Mme Fabienne KLAR, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Guillaume BADO, Conseiller Communautaire et Maire de Biding à M. Frédéric MARTINELLE, Conseiller Communautaire et Maire de Vahl-Ebersing ;
Mme Marielle NICOLAS, Conseillère Communautaire de Carling à M. Kurt SCHIRLE, Conseiller Communautaire de Carling ;
M. Philippe RENARD, Conseiller Communautaire et Maire de Destry à M. le Président de la CASAS, Maire de Valmont ;
Mme Anna VECCHIO, Conseillère Communautaire et Maire d'Erstroff à M. André BOUSSER, Vice-Président et Maire de Maxstadt ;
Mme Mounia KEHILI, Conseillère Communautaire de Folschviller à M. Didier ZIMNY, Conseiller Communautaire et Maire de Folschviller ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire et Maire de Frémestroff à Mme Véronique STREIFF, Conseillère Communautaire et Maire de Bistroff ;
M. Emmanuel SCHULER, Conseiller Communautaire et Maire de L'Hôpital à Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère Communautaire de L'Hôpital, jusqu'à son arrivée pt 3 ;
M. Michel MALGLAIVE, Conseiller Communautaire de L'Hôpital à Mme Myriame HOMBOURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital ;
M. Dominique GROSS, Conseiller Communautaire et maire de Laning à M. Robert BINTZ, Conseiller Communautaire et Maire de Lixing-Lès-St Avold ;
M. Christian STINCO, Conseiller Communautaire et Maire de Morhange à M. Bernard TREUVELOT, Vice-Président de Morhange ;
M. Alexandre LOUBET, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Océane SIMON, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Patrick BERCEVILLE, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. René STEINER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Laurent MENIERE, Vice-Président et Maire de Racrange ;
Mme Sandra MONNEAU, Conseillère Communautaire de Valmont à M. Ludovic ANDOLFO, Vice-Président et Maire de Macheren ;

• **Absent représenté par leur suppléant** : 0

• **Absents excusés** : 2

M. Richard GAMBALONGA, Conseiller Communautaire et Maire de Boustroff ;
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire de St Avold ;

• **Absents non excusés** : 2

M. Laurent GOUTH, Conseiller Communautaire et Maire d'Altrippe (arrivée pt 3) ;
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère Communautaire de Valmont ;

Point n° 1

OBJET : Fiscalité directe 2026 – Décisions à prendre en matière de taux.

Rapporteur : M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président

L'état de notification des taux d'imposition de 2026 des taxes directes locales (état 1259), établi par les services fiscaux, fait ressortir les données suivantes :

Taxes additionnelles	Bases d'imposition prévisionnelles pour 2026	Produit fiscal à taux constant (€)
Foncière bâti	74 481 000	3 247 372
Foncière non bâti	1 540 000	77 000
Habitation additionnelle	958 800	19 751
CFE	34 882 000	7 719 387
IFER		3 627 682
DCRTP		0
Vers.GIR		866 981
TASCOM		376 696
Prod FNB		118 942
TOTAL		16 053 811

Allocations compensatrices :

- taxes foncières (bâti)	612 299 €
- taxes foncières (non bâti)	14 €
- CFE	4 342 111 €
- Fraction de TVA	6 408 587 €

11 363 011 €

Au vu de ces données, il vous est proposé, pour 2026 le maintien des taux d'imposition suivants :

- Taxe d'habitation	2,06%
- taxe foncière (bâti)	4,36 %
- taxe foncière (non bâti)	5,00 %
- CFE	22,13 %

Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 17 avril 2026

Le Président,

S. COSCARELLA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 16 avril 2026

• Conseillers élus : 79 • En exercice : 79.....

• Présents : 59

M. Salvatore COSCARELLA, Président Sortant,
Mme Océane SIMON, Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, BOUSSER, ADIER, YAHIAOUI, ANDOLFO, MENIERE, MORITZ, WALKOWIAK, GAILLOT, CLAISER, THISSE, Vice-Présidents,
MM. DERU, JACQUOT, ZIEBA, Mme STREIFF, MM. DREIDEMY, SCHIRLE, GUILBOT, ZIMNY, HECTOR, Mmes SEKHAINE, LATTA, OUALI, MM. CHARPENTIER, APPEL,
Mme BEITZ, M. LANTONNOIS, Mme EYERMANN, M. SCHMITT, Mmes MEYER, HOMBOURGER, TRIDEMY, MM. ZIMMERMANN, GIL, BINTZ, Mme MARTINEZ,
Mme Dominique SIMON, Mmes ATTOU, BLANCHARD, KIBBER, SCHEIDT, GUERRIERO, KLAR, M. WITTMER, Mme GITTON, M. SCHERER, Mme DENIS, M. SOWA,
Mme DETHOOR-FELKER, M. HUARD, Mme LANG, M. DE NICOLO, Mme CRENNNA, MM. BERCEVILLE, MARTINELLE, SCHAEFFER, M. MULLER.

• Absents ayant donné procuration à des membres présents : 16

Mme Suzanne BUSDON, Vice-Présidente et Maire de Diffembach-Lès-Hellimer à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président et Maire de Hellimer ;
M. Hervé SIMON, Vice-Président et Maire de St Avold à Mme Fabienne KLAR, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Guillaume BADO, Conseiller Communautaire et Maire de Biding à M. Frédéric MARTINELLE, Conseiller Communautaire et Maire de Vahl-Ebersing ;
Mme Marielle NICOLAS, Conseillère Communautaire de Carling à M. Kurt SCHIRLE, Conseiller Communautaire de Carling ;
M. Philippe RENARD, Conseiller Communautaire et Maire de Destry à M. le Président de la CASAS, Maire de Valmont ;
Mme Anna VECCHIO, Conseillère Communautaire et Maire d'Erstroff à M. André BOUSSER, Vice-Président et Maire de Maxstadt ;
Mme Mounia KEHILI, Conseillère Communautaire de Folschviller à M. Didier ZIMNY, Conseiller Communautaire et Maire de Folschviller ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire et Maire de Frémestroff à Mme Véronique STREIFF, Conseillère Communautaire et Maire de Bistroff ;
M. Emmanuel SCHULER, Conseiller Communautaire et Maire de L'Hôpital à Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère Communautaire de L'Hôpital, jusqu'à son arrivée pt 3 ;
M. Michel MALGLAIVE, Conseiller Communautaire de L'Hôpital à Mme Myriame HOMBOURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital ;
M. Dominique GROSS, Conseiller Communautaire et maire de Laning à M. Robert BINTZ, Conseiller Communautaire et Maire de Lixing-Lès-St Avold ;
M. Christian STINCO, Conseiller Communautaire et Maire de Morhange à M. Bernard TREUVELOT, Vice-Président de Morhange ;
M. Alexandre LOUBET, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Océane SIMON, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Patrick BERCEVILLE, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. René STEINER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Laurent MENIERE, Vice-Président et Maire de Racrange ;
Mme Sandra MONNEAU, Conseillère Communautaire de Valmont à M. Ludovic ANDOLFO, Vice-Président et Maire de Macheren ;

• Absent représenté par leur suppléant : 0

• Absents excusés : 2

M. Richard GAMBALONGA, Conseiller Communautaire et Maire de Boustroff ;
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire de St Avold ;

• Absents non excusés : 2

M. Laurent GOUTH, Conseiller Communautaire et Maire d'Altrippe (arrivée pt 3) ;
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère Communautaire de Valmont ;

Point n° 2

OBJET : Institution de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées –
Désignation des Membres.

Rapporteur : M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président

Vu le Code Général des impôts, notamment l'article L.1609 nonies C IV,

Considérant qu'il est créé entre l'établissement public de coopération intercommunale soumis aux dispositions fiscales du I du présent article et les communes membres, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges.

Considérant qu'elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées, chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant,

Considérant que la commission élit son Président et un Vice-Président parmi ses membres.

M. le Président convoque la commission et détermine son ordre du jour ; il en préside les séances.

En cas d'absence ou d'empêchement, il est remplacé par le Vice-Président,

Considérant que la commission peut faire appel, pour l'exercice de sa mission, à des membres de sa mission, à des établissements publics de coopération intercommunale et lors de chaque transfert de charges ultérieur,

En conséquence, il est proposé au Conseil Communautaire :

1/ d'approuver la composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées pour la mandature 2026/2032, comme suit :

COMMUNES	MEMBRES
Altrippe	M. Laurent GOUTH
Altwiller	M. Claude DERU
Baronville	Mme Marie-Pierre PELTIER
Bérig-Vintrange	M. Raphaël ZIEBA
Biding	M. Christophe BADO
Bistroff	Mme Véronique STREIFF
Boustroff	M. Richard GAMBALONGA
Brulange	M. Jean-Christophe DREIDEMY
Carling	M. Gaston ADIER
Destry	M. Philippe RENARD
Diesen	M. Gabriel WALKOWIAK
Diffembach-Lès-Hellimer	Mme Suzanne BUSDON
Eincheville	M. Julien CLAISER
Erstroff	Mme Anna VECCHIO
Folschviller	M. Marc GULDNER
Frémestroff	M. Laurent FILLIUNG
Freybouse	M. Sébastien THISSE
Grening	Mme Joëlle OUALI
Grostenquin	M. Armand CHARPENTIER
Guessling-Hémering	M. Jonathan APPEL
Harprich	Mme Céline BEITZ
Hellimer	M. Romuald YAHIAOUI
Lachambre	M. Pierre LANTONNOIS
Landroff	Mme Christine EYERMANN
Laning	M. Dominique GROSS
Lelling	M. Pascal SCHMITT
Leyviller	Mme Valérie MEYER
L'Hôpital	M. Emmanuel SCHULER
Lixing-Lès-St Avold	M. Robert BINTZ
Macheren	M. Ludovic ANDOLFO
Maxstadt	M. André BOUSSER
Morhange	M. Christian STINCO
Petit-Tenquin	Mme Véronique KIBBER
Porcelette	M. Aurélien MORITZ
Racrange	M. Laurent MENIERE
Saint-Avold	M. Hervé SIMON
Suisse	M. Michel GAILLOT
Vahl-Ebersing	M. Frédéric MARTINELLE
Vallerange	M. Bruno SCHAEFFER
Valmont	M. Salvatore COSCARELLA
Viller	M. Cédric MULLER

2/ d'habiliter M. le Président de la Communauté d'Agglomération et Mme la Trésorière, chacun en ce qui le concerne à l'exécution de la présente délibération.

Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 17 avril 2026

Le Président,

S. COSCARELLA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 16 avril 2026

- **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 79**.....
- **Présents : 61**
M. Salvatore COSCARELLA, Président Sortant,
Mme Océane SIMON, Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, BOUSSER, ADIER, YAHIAOUI, ANDOLFO, MENIERE, MORITZ, WALKOWIAK, GAILLOT, CLAISER, THISSE, Vice-Présidents,
MM. GOUTH (arrivée (6)), DERU, JACQUOT, ZIEBA, Mme STREIFF, MM. DREIDEMY, SCHIRLE, GUILBOT, ZIMNY, HECTOR, Mmes SEKHAINÉ, LATTA, OUALI,
MM. CHARPENTIER, APPEL, Mme BEITZ, M. LANTONNOIS, Mme EYERMANN, M. SCHMITT, Mme MEYER, M. SCHULER, Mmes HOMBOURGER, TRIDEMY,
MM. ZIMMERMANN, GIL, BINTZ, Mme MARTINEZ, Mme Dominique SIMON, Mmes ATTOU, BLANCHARD, KIBBER, SCHEIDT, GUERRIERO, KLAR, M. WITTMER,
Mme GITTON, M. SCHERER, Mme DENIS, M. SOWA, Mme DETHOOR-FELKER, M. HUARD, Mme LANG, M. DE NICOLO, Mme CRENNNA, MM. BERCEVILLE, MARTINELLE,
MM. SCHAEFFER, MULLER.
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 15**
Mme Suzanne BUSDON, Vice-Président et Maire de Diffembach-Lès-Hellimer à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président et Maire de Hellimer ;
M. Hervé SIMON, Vice-Président et Maire de St Avold à Mme Fabienne KLAR, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Guillaume BADO, Conseiller Communautaire et Maire de Biding à M. Frédéric MARTINELLE, Conseiller Communautaire et Maire de Vahl-Ebersing ;
Mme Marielle NICOLAS, Conseillère Communautaire de Carling à M. Kurt SCHIRLE, Conseiller Communautaire de Carling ;
M. Philippe RENARD, Conseiller Communautaire et Maire de Destry à M. le Président de la CASAS, Maire de Valmont ;
Mme Anna VECCHIO, Conseillère Communautaire et Maire d'Erstroff à M. André BOUSSER, Vice-Président et Maire de Maxstadt ;
Mme Mounia KEHILI, Conseillère Communautaire de Folschviller à M. Didier ZIMNY, Conseiller Communautaire et Maire de Folschviller ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire et Maire de Frémestroff à Mme Véronique STREIFF, Conseillère Communautaire et Maire de Bistroff ;
M. Michel MALGLAIVE, Conseiller Communautaire de L'Hôpital à Mme Myriame HOMBOURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital ;
M. Dominique GROSS, Conseiller Communautaire et Maire de Laning à M. Robert BINTZ, Conseiller Communautaire et Maire de Lixing-Lès-St Avold ;
M. Christian STINCO, Conseiller Communautaire et Maire de Morhange à M. Bernard TREUVELOT, Vice-Président de Morhange ;
M. Alexandre LOUBET, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Océane SIMON, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Patrick BERCEVILLE, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. René STEINER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Laurent MENIERE, Vice-Président et Maire de Racrange ;
Mme Sandra MONNEAU, Conseillère Communautaire de Valmont à M. Ludovic ANDOLFO, Vice-Président et Maire de Macheren ;
- **Absent représenté par leur suppléant : 0**
- **Absents excusés : 2**
M. Richard GAMBALONGA, Conseiller Communautaire et Maire de Boustroff ;
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire de St Avold ;
- **Absent non excusé : 1**
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère Communautaire de Valmont ;

Point n° 3

OBJET : Désignation des Délégués du Conseil Communautaire auprès des organismes extérieurs.

Rapporteur : M. Bernard TREUVELOT, Vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le Conseil Communautaire dispose de la faculté de désigner des membres qui seront appelés à siéger au sein des organismes extérieurs et participer à leurs travaux ;

Considérant que le Conseil Communautaire dispose de l'opportunité de désigner, pour la durée du mandat, ses différents représentants auprès des conseils d'administration, des associations locales ;

Sur proposition de M. le Président et du Bureau, le Conseil Communautaire est invité à désigner ses représentants aux organismes suivants :

1. **ATMO GRAND EST**

Délégués (2)
Mme Suzanne BUSDON M. Laurent MENIERE

Aucune autre candidature n'ayant été enregistrée, le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité les délégués proposés.

2. **Mission locale de Moselle Centre**

M. le Président de la CASAS est Membre de Droit.

Délégués (6)
M. André BOUSSER M. Julien CLAISER Mme Fabienne KLAR Mme Lila SEKHAINÉ M. Christian STINCO M. Sébastien THISSE

Aucune autre candidature n'ayant été enregistrée, le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité les délégués proposés.

3. **EURODISTRICT SAARMOSELLE**

7 délégués titulaires et 7 délégués suppléants à désigner dont le Président de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie est Membre de droit :

Titulaires (7)	Suppléants (7)
M. Gaston ADIER M. Tristan ATMANIA Mme Céline BEITZ M. Salvatore COSCARELLA M. Jean-Christophe DREIDEMY M. Christophe GIL M. Hervé SIMON	Mme Marjorie GITTON M. Laurent GUILBOT Mme Dominique LANG Mme Stéphanie LATTA M. Bernard TREUVELOT M. Gabriel WALKOWIAK M. Romuald YAHIAOUI

Aucune autre candidature n'ayant été enregistrée, le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité les délégués proposés.

4. **SYNDICAT DU MUSEE DE LA MINE**

Titulaire	Suppléant
M. Ludovic ANDOLFO	M. Aurélien MORITZ

Aucune autre candidature n'ayant été enregistrée, le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité les délégués proposés.

5. MOSELLE FIBRE

Titulaire	Suppléant
M. Bernard TREUVELOT	M. Sébastien THISSE

Aucune autre candidature n'ayant été enregistrée, le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité les délégués proposés.

6. Moselle Attractivité

Après appel à candidature, Mme GITTON, MM. ANDOLFO, GIL et ZIMNY proposent leur candidature auprès de cette instance.

Considérant que seuls 3 Délégués peuvent représenter la CASAS auprès de Moselle Attractivité, un vote à bulletin secret est effectué et donne les résultats suivants :

- M. Ludovic ANDOLFO :	67 voix
- M. Christophe GIL :	53 voix
- Mme Marjorie GITTON :	51 voix
- M. Didier ZIMNY :	42 voix

En conséquence, MM. ANDOLFO, GIL et Mme GITTON ayant obtenu la majorité absolue des voix, représenteront la CASAS auprès de Moselle Attractivité.

Délégués (3)
M. Ludovic ANDOLFO M. Christophe GIL Mme Marjorie GITTON

7. IUT Moselle Est + ISEETECH

Titulaire	Suppléant
M. Sébastien THISSE	M. Hervé SIMON

Aucune autre candidature n'ayant été enregistrée, le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité les délégués proposés.

8. SYDEME

Titulaires (8)	Suppléants (8)
Mme Suzanne BUSDON	Mme Céline BEITZ
M. Salvatore COSCARELLA	Mme Vanessa BLANCHARD
Mme Marie-France GUERRIERO	M. Claude DERU
M. Laurent MENIERE	Mme Christine EYERMANN
Mme Océane SIMON	M. Pierre LANTONNOIS
M. Sébastien THISSE	Mme Stéphanie LATTA
M. Bernard TREUVELOT	Mme Joëlle OUALI
M. Romuald YAHIAOUI	M. Hervé SIMON

Aucune autre candidature n'ayant été enregistrée, le Conseil Communitaire adopte à l'unanimité les délégués proposés.

9. Syndicat du Val de Rosselle (SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale)

15 délégués titulaires et suppléants (5 titulaires et suppléants par tranche de 15 000 habitants) étant précisé qu'un Conseiller Municipal d'une commune membre peut être désigné au SCOT.

Nouveaux Délégués : 15 dont 4 membres du Bureau :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Gaston ADIER	M. Kurt SCHIRLE
M. Robert BINTZ	M. Laurent MENIERE
Mme Suzanne BUSDON	M. Frédéric KEIP
M. Armand CHARPENTIER	M. Romuald YAHIAOUI
M. Guy DE NICOLO	M. Jérôme SOWA
M. Claude DERU	Mme Joëlle TALAGA
M. Dominique GROSS	M. Rémi ROBIN
M. Marc GULDNER	M. Didier ZIMNY
M. Pierre LANTONNOIS	Mme Edith SENSER
M. Frédéric MARTINELLE	M. Bernard PRINTZ
M. Aurélien MORITZ	M. Nicolas BECKER
M. Christian STINCO	M. Jean-Paul MULLER
M. Sébastien VINCI	M. Alexandre ZYWICKI
M. Gabriel WALKOWIAK	M. Stéphane GLADEL
M. Christophe REKAR	M. Walter CAVALIERE

Aucune autre candidature n'ayant été enregistrée, le Conseil Communitaire adopte à l'unanimité les délégués proposés.

10. Office de Tourisme Cœur de Moselle

M. le Président de la CASAS est Membre de Droit.

Titulaires (4)	Suppléants (4)
M. Ludovic ANDOLFO	M. Julien CLAISER
M. Salvatore COSCARELLA	Mme Marjorie DETHOOR-FELKER
M. Jérémy HECTOR	Mme Marjorie GITTON
M. Hervé SIMON	Mme Dominique LANG

Aucune autre candidature n'ayant été enregistrée, le Conseil Communitaire adopte à l'unanimité les délégués proposés.

11. Commission Départementale d'Aménagement Commercial de la Moselle :

Titulaire	Suppléant (autre que le Maire de Saint-Avold, Président de la CASAS)
M. André BOUSSER	M. Bernard TREUVELOT

Aucune autre candidature n'ayant été enregistrée, le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité les délégués proposés.

12. Convention de financement des mesures foncières du PPRT de Carling/Saint-Avold

Titulaire	Suppléant
M. Gaston ADIER	M. Hervé SIMON

Aucune autre candidature n'ayant été enregistrée, le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité les délégués proposés.

13. Commission de suivi de site (CSS) pour les installations de la plate-forme chimique de Saint-Avold

Titulaire	Suppléant
M. Alexandre LOUBET	M. Christophe GIL

Aucune autre candidature n'ayant été enregistrée, le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité les délégués proposés.

14. Comité de suivi du Bischwald

Titulaires (8)	Suppléants
M. Jonathan APPEL	M. Robert BINTZ
M. Armand CHARPENTIER	Mme Suzanne BUSDON
M. Julien CLAISER	
M. Laurent MENIERE	
M. Cédric MULLER	
M. Pascal SCHMITT	
Mme Véronique STREIFF	
M. Bernard TREUVELOT	

Aucune autre candidature n'ayant été enregistrée, le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité les délégués proposés.

15. Désignation d'un représentant à la MATEC (Agence

Titulaire	Suppléant
M. Romuald YAHIAOUI	Mme Vanessa BLANCHARD

Aucune autre candidature n'ayant été enregistrée, le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité les délégués proposés.

16. Désignation d'un représentant de la CASAS à la SODEVAM

Titulaire	Suppléant
M. Bernard TREUVELOT	M. Romuald YAHIAOUI

Aucune autre candidature n'ayant été enregistrée, le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité les délégués proposés.

17. Désignation des représentants au sein des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement

Etablissements	Titulaires	Suppléants
Lycée Polyvalent Régional Jean-Victor PONCELET à ST Avold	M. Ludovic ANDOLFO	M. Hervé SIMON
Lycée des Métiers et Technologies innovantes Charles Jully à St Avold	M. Hervé SIMON	M. Jean-Christophe DREIDEMY
Collège La Carrière à St Avold	M. Sébastien THISSE	Mme Vanessa MARTINEZ
Collège La Fontaine à St Avold	Mme Dominique LANG	M. Hervé SIMON
Collège Alexandre Dreux à Folschviller	Mme Stéphanie LATTA	Mme Mounia KEHILI
Collège L'Arboretum à Morhange	M. Laurent MENIERE	M. Julien CLAISER

Aucune autre candidature n'ayant été enregistrée, le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité les délégués proposés.

18. Désignation d'un représentant au sein du Conseil de l'IUT (Institut Universitaire Technologique)

Délégué (1)
M. Sébastien THISSE

Aucune autre candidature n'ayant été enregistrée, le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité les délégués proposés.

19. Désignation d'un représentant au Conseil d'Administration de l'EPFGE (Etablissement Public Foncier Grand Est)

Délégué (1)
M. Bernard TREUVELOT

Aucune autre candidature n'ayant été enregistrée, le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité les délégués proposés.

20. Désignation de représentants auprès de la commission consultative du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)

Titulaire (1)	Suppléant (1)
Mme Suzanne BUSDON	M. Laurent MENIERE

Aucune autre candidature n'ayant été enregistrée, le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité les délégués proposés.

21. Désignation de représentants à l'AGURAM

Délégués (2)
M. Hervé SIMON M. Gabriel WALKOWIAK

Aucune autre candidature n'ayant été enregistrée, le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité les délégués proposés.

22. Protection des Données (CNIL-Informatique)

Titulaire (en liaison avec le DGS)	Suppléant
M. Sébastien THISSE	M. Romuald YAHIAOUI

Aucune autre candidature n'ayant été enregistrée, le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité les délégués proposés.

23. SDIS (Service Départemental d'Incendie et Secours)

Titulaire	Suppléant
M. Gaston ADIER	M. Michel GAILLOT

Aucune autre candidature n'ayant été enregistrée, le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité les délégués proposés.

Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 17 avril 2026

Le Président,

S. COSCARELLA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 16 avril 2026

• **Conseillers élus** : 79 • **En exercice** : 79.....

• **Présents** : 61

M. Salvatore COSCARELLA, Président Sortant,
 Mme Océane SIMON, Secrétaire de Séance,
 MM. TREUVELOT, BOUSSER, ADIER, YAHIAOUI, ANDOLFO, MENIERE, MORITZ, WALKOWIAK, GAILLOT, CLAISER, THISSE, Vice-Présidents,
 MM. GOUTH (arrivée (6), DERU, JACQUOT, ZIEBA, Mme STREIFF, MM. DREIDEMY, SCHIRLE, GUILBOT, ZIMNY, HECTOR, Mmes SEKHAINÉ, LATTA, OUALI,
 MM. CHARPENTIER, APPEL, Mme BEITZ, M. LANTONNOIS, Mme EYERMANN, M. SCHMITT, Mme MEYER, M. SCHULER, Mmes HOMBOURGER, TRIDEMY,
 MM. ZIMMERMANN, GIL, BINTZ, Mme MARTINEZ, Mme Dominique SIMON, Mmes ATTOU, BLANCHARD, KIBBER, SCHEIDT, GUERRIERO, KLAR, M. WITTMER,
 Mme GITTON, M. SCHERER, Mme DENIS, M. SOWA, Mme DETHOOR-FELKER, M. HUARD, Mme LANG, M. DE NICOLO, Mme CRENNA, MM. BERCEVILLE, MARTINELLE,
 MM. SCHAEFFER, MULLER.

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents** : 15

Mme Suzanne BUSDON, Vice-Présidente et Maire de Diffembach-Lès-Hellimer à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président et Maire de Hellimer ;
 M. Hervé SIMON, Vice-Président et Maire de St Avold à Mme Fabienne KLAR, Conseillère Communautaire de St Avold ;
 M. Guillaume BADO, Conseiller Communautaire et Maire de Biding à M. Frédéric MARTINELLE, Conseiller Communautaire et Maire de Vahl-Ebersing ;
 Mme Marielle NICOLAS, Conseillère Communautaire de Carling à M. Kurt SCHIRLE, Conseiller Communautaire de Carling ;
 M. Philippe RENARD, Conseiller Communautaire et Maire de Destry à M. le Président de la CASAS, Maire de Valmont ;
 Mme Anna VECCHIO, Conseillère Communautaire et Maire d'Erstroff à M. André BOUSSER, Vice-Président et Maire de Maxstadt ;
 Mme Mounia KEHILLI, Conseillère Communautaire de Folschviller à M. Didier ZIMNY, Conseiller Communautaire et Maire de Folschviller ;
 M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire et Maire de Frémestroff à Mme Véronique STREIFF, Conseillère Communautaire et Maire de Bistroy ;
 M. Michel MALGLAIVE, Conseiller Communautaire de L'Hôpital à Mme Myriame HOMBOURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital ;
 M. Dominique GROSS, Conseiller Communautaire et Maire de Laning à M. Robert BINTZ, Conseiller Communautaire et Maire de Lixing-Lès-St Avold ;
 M. Christian STINCO, Conseiller Communautaire et Maire de Morhange à M. Bernard TREUVELOT, Vice-Président de Morhange ;
 M. Alexandre LOUBET, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Océane SIMON, Conseillère Communautaire de St Avold ;
 M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Patrick BERCEVILLE, Conseiller Communautaire de St Avold ;
 M. René STEINER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Laurent MENIERE, Vice-Président et Maire de Racrange ;
 Mme Sandra MONNEAU, Conseillère Communautaire de Valmont à M. Ludovic ANDOLFO, Vice-Président et Maire de Macheren ;

• **Absent représenté par leur suppléant** : 0

• **Absents excusés** : 2

M. Richard GAMBALONGA, Conseiller Communautaire et Maire de Boustroff ;
 Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire de St Avold ;

• **Absent non excusé** : 1

Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère Communautaire de Valmont ;

Point n° 4

OBJET : Désignation des Délégués à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

Rapporteur : M. Sébastien THISSE, Vice-Président

Le Conseil Communautaire est chargé de désigner cinq représentants titulaires et cinq représentants suppléants parmi le Conseil Communautaire pour siéger au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Le Bureau propose la désignation des Conseillers Communautaires suivants, respectant le principe de représentation proportionnelle, étant précisé que M. le Président de la CASAS est membre de droit.

Titulaires	Suppléants
1. M. Robert BINTZ (Lixing-Lès-St Avold)	1. Mme Vanessa BLANCHARD (Morhange)
2. M. Pierre LANTONNOIS (Lachambre)	2. Mme Christine EYERMANN (Landroff)
3. Mme Vanessa MARTINEZ (Macheren)	3. M. Laurent GUILBOT (Carling)
4. M. Gabriel WALKOWIAK (Diesen)	4. Mme Stéphanie LATTA (Folschviller)
5. M. Romuald YAHIAOUI (Hellimer)	5. M. Raphaël WITTMER (St Avold)

Décision du Conseil Communautaire :

Aucune autre candidature n'ayant été enregistrée et aucune observation n'étant formulée, la liste de M. Robert BINTZ soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 17 avril 2026

Le Président,

S. COSCARELLA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 16 avril 2026

- **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 79**.....
- **Présents : 61**
M. Salvatore COSCARELLA, Président Sortant,
Mme Océane SIMON, Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, BOUSSER, ADIER, YAHIAOUI, ANDOLFO, MENIERE, MORITZ, WALKOWIAK, GAILLOT, CLAISER, THISSE, Vice-Présidents,
MM. GOUTH (arrivée (6), DERU, JACQUOT, ZIEBA, Mme STREIFF, MM. DREIDEMY, SCHIRLE, GUILBOT, ZIMNY, HECTOR, Mmes SEKHAINÉ, LATTÀ, OUALI,
MM. CHARPENTIER, APPEL, Mme BEITZ, M. LANTONNOIS, Mme EYERMANN, M. SCHMITT, Mme MEYER, M. SCHULER, Mmes HOMBOURGER, TRIDEMY,
MM. ZIMMERMANN, GIL, BINTZ, Mme MARTINEZ, Mme Dominique SIMON, Mmes ATTOU, BLANCHARD, KIBBER, SCHEIDT, GUERRIERO, KLAR, M. WITTMER,
Mme GITTON, M. SCHERER, Mme DENIS, M. SOWA, Mme DETHOOR-FELKER, M. HUARD, Mme LANG, M. DE NICOLO, Mme CRENNÀ, MM. BERCEVILLE, MARTINELLE,
MM. SCHAEFFER, MULLER.
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 15**
Mme Suzanne BUSDON, Vice-Présidente et Maire de Diffembach-Lès-Hellimer à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président et Maire de Hellimer ;
M. Hervé SIMON, Vice-Président et Maire de St Avold à Mme Fabienne KLAR, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Guillaume BADO, Conseiller Communautaire et Maire de Biding à M. Frédéric MARTINELLE, Conseiller Communautaire et Maire de Vahl-Ebersing ;
Mme Marielle NICOLAS, Conseillère Communautaire de Carling à M. Kurt SCHIRLE, Conseiller Communautaire de Carling ;
M. Philippe RENARD, Conseiller Communautaire et Maire de Destroy à M. le Président de la CASAS, Maire de Valmont ;
Mme Anna VECCHIO, Conseillère Communautaire et Maire d'Erstroff à M. André BOUSSER, Vice-Président et Maire de Maxstadt ;
Mme Mounia KEHIL, Conseillère Communautaire de Folschviller à M. Didier ZIMNY, Conseiller Communautaire et Maire de Folschviller ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire et Maire de Frémestroff à Mme Véronique STREIFF, Conseillère Communautaire et Maire de Bistroff ;
M. Michel MALGLAIVE, Conseiller Communautaire de L'Hôpital à Mme Myriame HOMBOURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital ;
M. Dominique GROSS, Conseiller Communautaire et Maire de Laning à M. Robert BINTZ, Conseiller Communautaire et Maire de Lixing-Lès-St Avold ;
M. Christian STINCO, Conseiller Communautaire et Maire de Morhange à M. Bernard TREUVELOT, Vice-Président de Morhange ;
M. Alexandre LOUBET, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Océane SIMON, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Patrick BERCEVILLE, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. René STEINER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Laurent MENIERE, Vice-Président et Maire de Racrange ;
Mme Sandra MONNEAU, Conseillère Communautaire de Valmont à M. Ludovic ANDOLFO, Vice-Président et Maire de Macheren ;
- **Absent représenté par leur suppléant : 0**
- **Absents excusés : 2**
M. Richard GAMBALONGA, Conseiller Communautaire et Maire de Boustroff ;
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire de St Avold ;
- **Absent non excusé : 1**
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère Communautaire de Valmont ;

Point n° 5

OBJET : Constitution de la Commission d'Appel d'Offres Travaux, Fournitures et Services.

Rapporteur : M. Gaston ADIER, Vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres est composée pour un Etablissement Public de Coopération Intercommunale par le Président et par un nombre de membres égal à celui prévu pour la composition de la commission de la collectivité au nombre d'habitants le plus élevé, soit cinq membres titulaires et cinq suppléants selon la méthode de la proportionnelle au plus fort reste ;

I. Peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission d'appel d'offres :

1. Un ou plusieurs membres du service technique compétent du pouvoir adjudicateur ou d'un autre pouvoir adjudicateur pour suivre l'exécution des travaux ou effectuer le contrôle de conformité lorsque la réglementation impose le concours de tels services ou lorsque le marché porte sur des travaux subventionnés par l'Etat ;

2. Des personnalités désignées par le président de la commission en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la consultation ;

II. Lorsqu'ils y sont invités par le président de la commission d'appel d'offres, le comptable public et un représentant du Directeur Général de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission d'appel d'offres.

Leurs observations sont consignées au procès-verbal.

Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,

Le Conseil Communautaire est invité à :

1. Procéder à un scrutin secret de liste(s) comportant 5 membres titulaires et 5 suppléants étant précisé que M. le Président de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie est Président de la commission de droit et peut désigner un représentant pour lequel il donnera délégation pour le représenter en cas d'empêchement.

Le Rapporteur sollicite un appel à candidatures de liste(s) éventuelle(s) et fait procéder au vote selon les formes requises.

Une première liste dépose sa candidature :

Membres titulaires	Membres suppléants
M. Gaston ADIER (Carling) M. Laurent MENIERE (Racrange) M. Bernard TREUVELOT (Morhange) M. Gabriel WALKOWIAK (Diesen) M. Romuald YAHIAOUI (Hellimer)	Mme Suzanne BUSDON (Diffembach-Lès-Hel.) M. Michel GAILLOT (Suisse) M. Aurélien MORITZ (Porcelette) M. Hervé SIMON (St Avold) M. Sébastien THISSE (Freybouse)

Une deuxième liste dépose sa candidature :

Membres titulaires	Membres suppléants
M. Jérémy HECTOR (Folschviller) M. Michel MALGLAIVE (L'Hôpital) M. Pascal SCHMITT (Lelling)	M. Didier ZIMNY (Folschviller) M. Christian ZIMMERMANN (L'Hôpital) M. Laurent GUILBOT (Carling)

Après dépouillement, le vote donne les résultats suivants :

- Liste M. ADIER : 53 votes
M. Gaston ADIER obtient 4 sièges
- Liste M. HECTOR : 22 votes
M. Jérémy HECTOR obtient 1 siège
- Blanc : 1 vote

En conséquence, la Commission d'Appel d'Offres Travaux, Fournitures et Service est constituée comme suit :

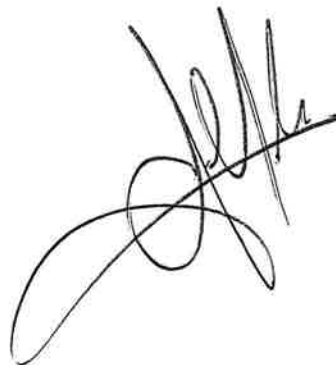
Membres titulaires	Membres suppléants
M. Gaston ADIER (Carling)	Mme Suzanne BUSDON (Diffembach-Lès-Hel.)
M. Laurent MENIERE (Racrange)	M. Michel GAILLOT (Suisse)
M. Bernard TREUVELOT (Morhange)	M. Aurélien MORITZ (Porcellette)
M. Gabriel WALKOWIAK (Diesen)	M. Hervé SIMON (St Avold)
M. Jérémy HECTOR (Folschviller)	M. Didier ZIMNY (Folschviller)

La liste ADIER ayant recueilli la majorité absolue des voix, sera représentée au sein de la Commission d'Appels d'Offres Travaux, Fourniture et Services par 4 sièges et la liste HECTOR par un siège.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 17 avril 2026

Le Président,

S. COSCARELLA




EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 16 avril 2026

• **Conseillers élus** : 79 • **En exercice** : 79.....

• **Présents** : 61

M. Salvatore COSCARELLA, Président Sortant,
Mme Océane SIMON, Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, BOUSSER, ADIER, YAHIAOUI, ANDOLFO, MENIERE, MORITZ, WALKOWIAK, GAILLOT, CLAISER, THISSE, Vice-Présidents,
MM. GOUTH (arrivé (6), DERU, JACQUOT, ZIEBA, Mme STREIFF, MM. DREIDEMY, SCHIRLE, GUILBOT, ZIMNY, HECTOR, Mmes SEKHAINÉ, LATA, OUALI,
MM. CHARPENTIER, APPEL, Mme BEITZ, M. LANTONNOIS, Mme EYERMANN, M. SCHMITT, Mme MEYER, M. SCHULER, Mmes HOMBOURGER, TRIDEMY,
MM. ZIMMERMANN, GIL, BINTZ, Mme MARTINEZ, Mme Dominique SIMON, Mmes ATTOU, BLANCHARD, KIBBER, SCHEIDT, GUERRIERO, KLAR, M. WITTMER,
Mme GITTON, M. SCHERER, Mme DENIS, M. SOWA, Mme DETHOOR-FELKER, M. HUARD, Mme LANG, M. DE NICOLO, Mme CRENNNA, MM. BERCEVILLE, MARTINELLE,
MM. SCHAEFFER, MULLER.

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents** : 15

Mme Suzanne BUSDON, Vice-Présidente et Maire de Diffembach-Lès-Hellimer à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président et Maire de Hellimer ;
M. Hervé SIMON, Vice-Président et Maire de St Avold à Mme Fabienne KLAR, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Guillaume BADO, Conseiller Communautaire et Maire de Biding à M. Frédéric MARTINELLE, Conseiller Communautaire et Maire de Vahl-Ebersing ;
Mme Marielle NICOLAS, Conseillère Communautaire de Carling à M. Kurt SCHIRLE, Conseiller Communautaire de Carling ;
M. Philippe RENARD, Conseiller Communautaire et Maire de Destry à M. le Président de la CASAS, Maire de Valmont ;
Mme Anna VECCHIO, Conseillère Communautaire et Maire d'Erstroff à M. André BOUSSER, Vice-Président et Maire de Maxstadt ;
Mme Mounia KEHILI, Conseillère Communautaire de Folschviller à M. Didier ZIMNY, Conseiller Communautaire et Maire de Folschviller ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire et Maire de Frémestroff à Mme Véronique STREIFF, Conseillère Communautaire et Maire de Bistroff ;
M. Michel MALGLAIVE, Conseiller Communautaire de L'Hôpital à Mme Myriame HOMBOURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital ;
M. Dominique GROSS, Conseiller Communautaire et Maire de Laning à M. Robert BINTZ, Conseiller Communautaire et Maire de Lixing-Lès-St Avold ;
M. Christian STINCO, Conseiller Communautaire et Maire de Morhange à M. Bernard TREUVELOT, Vice-Président de Morhange ;
M. Alexandre LOUBET, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Océane SIMON, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Patrick BERCEVILLE, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. René STEINER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Laurent MENIERE, Vice-Président et Maire de Racrange ;
Mme Sandra MONNEAU, Conseillère Communautaire de Valmont à M. Ludovic ANDOLFO, Vice-Président et Maire de Macheren ;

• **Absent représenté par leur suppléant** : 0

• **Absents excusés** : 2

M. Richard GAMBALONGA, Conseiller Communautaire et Maire de Boustroff ;
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire de St Avold ;

• **Absent non excusé** : 1

Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère Communautaire de Valmont ;

Point n° 6

OBJET : Constitution de la Commission d'Appel d'Offres Délégation de Service Public (DSP), transports et Aire d'Accueil des Gens du Voyage.

Rapporteur : M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président

Dans le cadre du principe de la Délégation de Service Public pour le renouvellement des conventions de délégation de Service Public suivantes :

1. Exploitation du réseau de Transports Publics Urbains sur le périmètre du territoire de la CASAS, qui encourt depuis le 1^{er} septembre 2020 et expire le 31 août 2027 ;
2. Exploitation de la Gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage sur le territoire de la CASAS et localisée à Saint-Avold, qui encourt depuis le 1^{er} janvier 2022 et expire le 31 décembre 2026.

Il est nécessaire au Conseil Communautaire de devoir créer pour chaque convention de renouvellement, une Commission chargée de l'ouverture des plis et de l'examen des offres de candidats en vue de la passation de convention de délégation de service pour l'exploitation du réseau de Transports Publics Urbains et de la Gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage sur le périmètre communautaire.

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres est composée, pour un Etablissement Public de Coopération Intercommunale, par le Président et par un nombre de membres égal à celui prévu pour la composition de la commission de la collectivité au nombre d'habitants le plus élevé, soit cinq membres.

I. Peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la Commission d'Appel d'Offres DSP/Aire d'Accueil/Transports :

1. Un ou plusieurs membres des services compétents du pouvoir adjudicateur ;
2. Des personnalités désignées par le Président de la commission en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la consultation ;

II. Lorsqu'ils y sont invités par le Président de la Commission d'Appel d'Offres, le comptable public et un représentant du Directeur Général de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la Commission d'Appel d'Offres. Leurs observations sont consignées au Procès-Verbal.

En vertu de l'application de ces dispositions, le Rapporteur invite à l'élection de la liste des membres appelés à siéger à la nouvelle Commission intitulée

- Commission d'Appel d'Offres DSP, Transports et Aire d'Accueil des Gens du Voyage,

étant précisé que M. le Président de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie est Président de la Commission de droit et peut désigner un représentant pour lequel il donnera délégation pour le représenter en cas d'empêchement.

Le Rapporteur sollicite un appel à candidatures de liste(s) éventuelle(s) et fait procéder au vote selon les formes requises.

Membres titulaires	Membres suppléants
M. Robert BINTZ (Lixing-Lès-St Avold) M. Hervé SIMON (St Avold) Mme Véronique STREIFF (Bistroff) M. Bernard TREUVELOT (Morhange) M. Gabriel WALKOWIAK (Diesen)	M. Jonathan APPEL (Guessling-Hémering) Mme Vanessa BLANCHARD (Morhange) M. Armand CHARPENTIER (Grostenquin) M. Frédéric MARTINELLE (Vahl-Ebersing) M. Romuald YAHIAOUI (Hellimer)

Décision du Conseil Communautaire :

Aucune autre candidature n'étant enregistrée, la liste de M. Robert BINTZ soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 17 avril 2026

Le Président,

S. COSCARELLA




EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 16 avril 2026

- Conseillers élus : 79 • En exercice : 79.....
- Présents : 61
M. Salvatore COSCARELLA, Président Sortant,
Mme Océane SIMON, Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, BOUSSER, ADIER, YAHIAOUI, ANDOLFO, MENIERE, MORITZ, WALKOWIAK, GAILLOT, CLAISER, THISSE, Vice-Présidents,
MM. GOUTH (arrivée (6), DERU, JACQUOT, ZIEBA, Mme STREIFF, MM. DREIDEMY, SCHIRLE, GUILBOT, ZIMNY, HECTOR, Mmes SEKHAINÉ, LATTA, OUALI,
MM. CHARPENTIER, APPEL, Mme BEITZ, M. LANTONNOIS, Mme EYERMANN, M. SCHMITT, Mme MEYER, M. SCHULER, Mmes HOMBOURGER, TRIDEMY,
MM. ZIMMERMANN, GIL, BINTZ, Mme MARTINEZ, Mme Dominique SIMON, Mmes ATTOU, BLANCHARD, KIBBER, SCHEIDT, GUERRIERO, KLAR, M. WITTMER,
Mme GITTON, M. SCHERER, Mme DENIS, M. SOWA, Mme DETHOOR-FELKER, M. HUARD, Mme LANG, M. DE NICOLO, Mme CRENNNA, MM. BERCEVILLE, MARTINELLE,
MM. SCHAEFFER, MULLER.
- Absents ayant donné procuration à des membres présents : 15
Mme Suzanne BUSDON, Vice-Présidente et Maire de Diffembach-Lès-Hellimer à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président et Maire de Hellimer ;
M. Hervé SIMON, Vice-Président et Maire de St Avold à Mme Fabienne KLAR, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Guillaume BADO, Conseiller Communautaire et Maire de Biding à M. Frédéric MARTINELLE, Conseiller Communautaire et Maire de Vahl-Ebersing ;
Mme Marielle NICOLAS, Conseillère Communautaire de Carling à M. Kurt SCHIRLE, Conseiller Communautaire de Carling ;
M. Philippe RENARD, Conseiller Communautaire et Maire de Destry à M. le Président de la CASAS, Maire de Valmont ;
Mme Anna VECCHIO, Conseillère Communautaire et Maire d'Erstroff à M. André BOUSSER, Vice-Président et Maire de Maxstadt ;
Mme Mounia KEHILI, Conseillère Communautaire de Folschviller à M. Didier ZIMNY, Conseiller Communautaire et Maire de Folschviller ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire et Maire de Frémestroff à Mme Véronique STREIFF, Conseillère Communautaire et Maire de Bistroff ;
M. Michel MALGLAIVE, Conseiller Communautaire de L'Hôpital à Mme Myriame HOMBOURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital ;
M. Dominique GROSS, Conseiller Communautaire et Maire de Laning à M. Robert BINTZ, Conseiller Communautaire et Maire de Lixing-Lès-St Avold ;
M. Christian STINCO, Conseiller Communautaire et Maire de Morhange à M. Bernard TREUVELOT, Vice-Président de Morhange ;
M. Alexandre LOUBET, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Océane SIMON, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Patrick BERCEVILLE, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. René STEINER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Laurent MENIERE, Vice-Président et Maire de Racrange ;
Mme Sandra MONNEAU, Conseillère Communautaire de Valmont à M. Ludovic ANDOLFO, Vice-Président et Maire de Macheren ;
- Absent représenté par leur suppléant : 0
- Absents excusés : 2
M. Richard GAMBALONGA, Conseiller Communautaire et Maire de Boustroff ;
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire de St Avold ;
- Absent non excusé : 1
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère Communautaire de Valmont ;

Point n° 7

OBJET : Désignation des représentants de la CASAS aux syndicats compétents en matière d'eau potable et d'assainissement.

Rapporteur : M. Michel GAILLOT, Vice-Président

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-7, L.5211-8 et suivants relatifs à la représentation des établissements publics de coopération intercommunale au sein des syndicats mixtes et syndicats intercommunaux ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie ;

Vu les statuts des syndicats compétents en matière d'eau potable, d'assainissement et de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) auxquels la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie est adhérente ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie exerce les compétences relatives à l'eau potable, à l'assainissement et à la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) ;

Considérant qu'il appartient au Conseil communautaire de désigner ses représentants titulaires et suppléants appelés à siéger au sein des syndicats compétents dans ces domaines ;

Considérant la nécessité d'assurer la représentation de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie au sein des instances délibérantes desdits syndicats afin de garantir la continuité du service public et la bonne gouvernance des compétences concernées ;

Pour le Syndicat Mixte des Eaux de Rodalbe et Environs (SMERE) :

• En qualité de représentants titulaires :

- ✕ Monsieur Bernard JACQUOT (Baronville)
- ✕ Madame Rosana FIORINI (Baronville)
- ✕ Monsieur Jacques LAUDWEIN (Bérig-Vintrange)
- ✕ Monsieur Raphaël ZIEBA (Bérig-Vintrange)
- ✕ Madame Laetitia BARBANO (Bistroff)
- ✕ Monsieur Jean-Luc BERTEAUX (Bistroff)
- ✕ Monsieur Thierry LUX (Destry)
- ✕ Madame Françoise CANTENEUR (Destry)
- ✕ Madame Pricilla RIFF (Eincheville)
- ✕ Madame Aurélie KREMER (Eincheville)
- ✕ Monsieur Dominique RISSE Grostenquin)
- ✕ Madame Sonia MAGRA (Grostenquin)
- ✕ Monsieur Patrick PERNET (Landroff)
- ✕ Monsieur Romain VOIGT (Landroff)
- ✕ Monsieur Alain DEMANGE (Morhange)
- ✕ Monsieur Jean-Paul MULLER (Morhange)
- ✕ Monsieur Pascal DREYER (Racrange)
- ✕ Monsieur Eric CUNY (Racrange)
- ✕ Monsieur Michel GAILLOT (Suisse)
- ✕ Monsieur Pascal PREVOT (Suisse)
- ✕ Madame Brigitte LAGAUW (Vallerange)
- ✕ Monsieur Damien BITTE (Vallerange)

• En qualité de représentants suppléants :

- ✕ Monsieur Romuald SCHILD (Baronville)
- ✕ Monsieur Stéphane NIEL (Bérig-Vintrange)
- ✕ Madame Jennifer GOHLKE (Berig-Vintrange)
- ✕ Monsieur Julien BERNARD (Bistroff)
- ✕ Monsieur Philippe RENARD (Destry)
- ✕ Monsieur Quentin CORDONNIER (Eincheville)
- ✕ Monsieur Armand CHARPENTIER (Grostenquin)
- ✕ Monsieur Marc GARNIER (Landroff)
- ✕ Madame Myriam BITTE (Morhange)
- ✕ Madame Chantal VEBER (Racrange)
- ✕ Monsieur Luc CANTENEUR (Suisse)
- ✕ Monsieur Bruno SCHAEFFER (Vallerange)

Pour le ***Syndicat Intercommunal des Eaux d'Hellimer Frémestroff (SIEHF)*** :

● En qualité de représentants titulaires :

- ✗ Monsieur Laurent GOUTH (Altrippe)
- ✗ Monsieur Laurent HAUSER (Altrippe)
- ✗ Monsieur Christophe BADO (Biding)
- ✗ Monsieur Gilles ESTREICH (Biding)
- ✗ Madame Suzanne BUSDON (Diffembach-Lès-Hellimer)
- ✗ Monsieur Frédéric KEIP (Diffembach-Lès-Hellimer)
- ✗ Madame Anna VECCHIO (Erstroff)
- ✗ Monsieur Jean-Paul WEBER (Erstroff)
- ✗ Monsieur Laurent FILLIUNG (Frémestroff)
- ✗ Monsieur Guillaume FORET (Frémestroff)
- ✗ Monsieur Sébastien THISSE (Freybouse)
- ✗ Madame Brigitte FRIEDRICH (Freybouse)
- ✗ Monsieur Pierre STAUB (Gréning)
- ✗ Monsieur Jimmy MULLER (Gréning)
- ✗ Monsieur Romuald YAHIAOUI (Hellimer)
- ✗ Madame Martine BECKER (Hellimer)
- ✗ Monsieur Rémi ROBIN (Laning)
- ✗ Madame Patricia ERNY (Laning)
- ✗ Madame Anne-Marie NICOLAY (Leyviller)
- ✗ Monsieur Daniel BALLIE (Leyviller)
- ✗ Monsieur Robert BINTZ (Lixing-Lès-Saint-Avold)
- ✗ Monsieur Christian BARTHEN (Lixing-Lès-Saint-Avold)
- ✗ Monsieur Christian THISSE (Maxstadt)
- ✗ Monsieur Jean-Paul STREIFF (Maxstadt)
- ✗ Monsieur Vincent – Etienne MULLER (Petit-Tenquin)
- ✗ Monsieur Olivier IMHOFF (Petit-Tenquin)
- ✗ Monsieur Frédéric MARTINELLE (Vahl-Ebersing)
- ✗ Monsieur Alain GOHN (Vahl-Ebersing)

● En qualité de représentants suppléants :

- ✗ Madame Véronique KIBBER (Petit-Tenquin)

Pour le ***Syndicat Mixte des Eaux du Winborn (SMEW)*** :

● En qualité de représentants titulaires :

- ✗ Monsieur Gaston ADIER (Carling)
- ✗ Monsieur Kurt SCHIRLE (Carling)
- ✗ Monsieur Michel MALGLAIVE (L'Hôpital)
- ✗ Monsieur Thierry URSCHER (L'Hôpital)

● En qualité de représentants suppléants :

- ✗ Monsieur Christian ZIMMERMANN (L'Hôpital)
- ✗ Monsieur Patrick DERVEAUX (L'Hôpital)

Pour le Syndicat Mixte des Eaux de Barst (SMEB) :

- En qualité de représentants titulaires :
 - ✗ Monsieur Claude DERU (Altviller)
 - ✗ Monsieur André CLAMME (Altviller)
 - ✗ Monsieur Jean-Michel HAMANN (Lachambre)
 - ✗ Madame Valérie KOKOSCHINEG (Lachambre)
 - ✗ Monsieur Ludovic ANDOLFO (Macheren)
 - ✗ Monsieur Pascal KAISER (Macheren)
- En qualité de représentants suppléants :
 - ✗ Monsieur Thibaud AMANN (Lachambre)

Pour le Syndicat Intercommunal des Eaux de Basse Vigneulles et Faulquemont (SEBVF) :

- En qualité de représentants titulaires :
 - ✗ Monsieur Richard GAMBALONGA (Boustroff)
 - ✗ Madame Claudine HUGON (Boustroff)
 - ✗ Madame Marie-Francine POSSON (Guessling-Hemering)
 - ✗ Monsieur Jean-Bernard FORFERT (Guessling-Hemering)
 - ✗ Monsieur Jérémy WOLLBRETT (Harprich)
 - ✗ Monsieur Thierry ENDRIZZI (Harprich)
 - ✗ Monsieur Jean-Christophe DREIDEMY (Brulange)
 - ✗ Monsieur Bernard GRANJEAN (Brulange)
 - ✗ Monsieur Alain GRUN (Lelling)
 - ✗ Monsieur Jacques MAYER (Lelling)
 - ✗ Madame Isabelle GLAISER (Viller)
 - ✗ Madame Valérie SCHEUER (Viller)
- En qualité de représentants suppléants :
 - ✗ Monsieur Sébastien ROSSI (Viller)

Pour le Syndicat Mixte Intercommunal d'Assainissement du Sud de la Bisten (SMIASB)

- En qualité de représentants titulaires :
 - ✗ Monsieur Aurélien MORITZ (Porcelette)
 - ✗ Monsieur Nicolas BECKER (Porcelette)
 - ✗ Monsieur Gabriel WALKOWIAK (Diesen)
 - ✗ Monsieur Karim PORT (Diesen)
- En qualité de représentants suppléants :
 - ✗ Monsieur Matthieu PAYSANT (Porcelette)
 - ✗ Madame Céline SCHEIDT (Porcelette)
 - ✗ Monsieur Emmanuel BURTIN (Diesen)
 - ✗ Monsieur Stéphane GLADEL (Diesen)

Pour l'EPAGE des Eaux Vives des 3 Nied (EEV3N)

- En qualité de représentants titulaires :
 - ✗ Monsieur Bernard JACQUOT (Baronville)
 - ✗ Monsieur Sébastien VINCI (Macheren)
 - ✗ Monsieur Michel GAILLOT (Suisse)

• En qualité de représentants suppléants :

- × Madame Marie-Pierre PELTIER (Baronville)
- × Monsieur Alexandre ZIWICKI (Macheren)
- × Madame Estelle FLEUR (Suisse)

Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Gestion de la Bisten et de ses Affluents (SIAGBA) :

• En qualité de représentants titulaires :

- × Monsieur Karim PORT (Diesen)
- × Monsieur Pierre DE DOMPSURE (Diesen)
- × Monsieur Matthieu PAYSANT (Porcelette)

• En qualité de représentants suppléants :

- × Monsieur Laurent HUWER (Diesen)
- × Monsieur Nicolas BECKER (Porcelette)

Pour le Syndicat Intercommunal du Bassin Versant Amont de la Seille (SIBVAS) :

• En qualité de représentant titulaire :

- × Monsieur Bernard JACQUOT (Baronville)

• En qualité de représentants suppléants :

- × Monsieur Laurent MENIERE (Racrange)
- × Monsieur Jean-Paul MULLER (Morhange)

Pour le Syndicat Intercommunal pour l'Entretien et l'Aménagement de la Rosselle (SIEAR) :

- × Mme Marjorie GITTON (Saint-Avold)
- × Mme Fabienne KLAR (Saint-Avold)
- × Madame Vanessa MARTINEZ (Macheren)
- × Monsieur Sébastien VINCI (Macheren)
- × Monsieur Kurt SCHIRLE (Carling)
- × Monsieur David LEGROS (Carling)
- × Monsieur Thierry URSCHER (L'Hôpital)
- × Monsieur Christian ZIMMERMANN (L'Hôpital)

Il convient de **désigner**, pour représenter la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie au **Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle (SDEA)** et notamment pour l'item 12 de la GEMAPI :

• En qualité de représentant titulaire :

- × Monsieur Michel GAILLOT (Suisse)

• En qualité de représentant suppléant :

- × M. Bernard JACQUOT (Baronville)

En vertu de ce qui précède, le Bureau invite le Conseil Communautaire à habilitier Monsieur le Président de la CASAS ou son représentant à l'exécution de la présente délibération et lui donne tous pouvoirs à cet effet.

Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 17 avril 2026



Le Président,
S. COSCARELLA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 16 avril 2026

• **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 79**.....

• **Présents : 61**

M. Salvatore COSCARELLA, Président Sortant,
Mme Océane SIMON, Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, BOUSSER, ADIER, YAHIAOUI, ANDOLFO, MENIERE, MORITZ, WALKOWIAK, GAILLOT, CLAISER, THISSE, Vice-Présidents,
MM. GOUTH (arrivée (6), DERU, JACQUOT, ZIEBA, Mme STREIFF, MM. DREIDEMY, SCHIRLE, GUILBOT, ZIMNY, HECTOR, Mmes SEKHAINÉ, LATTÀ, OUALI,
MM. CHARPENTIER, APPEL, Mme BEITZ, M. LANTONNOIS, Mme EYERMANN, M. SCHMITT, Mme MEYER, M. SCHULER, Mmes HOMBOURGER, TRIDEMY,
MM. ZIMMERMANN, GIL, BINTZ, Mme MARTINEZ, Mme Dominique SIMON, Mmes ATTOU, BLANCHARD, KIBBER, SCHEIDT, GUERRIERO, KLAR, M. WITTMER,
Mme GITTON, M. SCHERER, Mme DENIS, M. SOWA, Mme DETHOOR-FELKER, M. HUARD, Mme LANG, M. DE NICOLO, Mme CRENNA, MM. BERCEVILLE, MARTINELLE,
MM. SCHAEFFER, MULLER.

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 15**

Mme Suzanne BUSDON, Vice-Présidente et Maire de Diffembach-Lès-Hellimer à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président et Maire de Hellimer ;
M. Hervé SIMON, Vice-Président et Maire de St Avold à Mme Fabienne KLAR, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Guillaume BADO, Conseiller Communautaire et Maire de Biding à M. Frédéric MARTINELLE, Conseiller Communautaire et Maire de Vahl-Ebersing ;
Mme Marielle NICOLAS, Conseillère Communautaire de Carling à M. Kurt SCHIRLE, Conseiller Communautaire de Carling ;
M. Philippe RENARD, Conseiller Communautaire et Maire de Destry à M. le Président de la CASAS, Maire de Valmont ;
Mme Anna VECCHIO, Conseillère Communautaire et Maire d'Erstroff à M. André BOUSSER, Vice-Président et Maire de Maxstadt ;
Mme Mounia KEHLI, Conseillère Communautaire de Folschviller à M. Didier ZIMNY, Conseiller Communautaire et Maire de Folschviller ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire et Maire de Frémestroff à Mme Véronique STREIFF, Conseillère Communautaire et Maire de Bistross ;
M. Michel MALGLAIVE, Conseiller Communautaire de L'Hôpital à Mme Myriame HOMBOURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital ;
M. Dominique GROSS, Conseiller Communautaire et maire de Laning à M. Robert BINTZ, Conseiller Communautaire et Maire de Lixing-Lès-St Avold ;
M. Christian STINCO, Conseiller Communautaire et Maire de Morhange à M. Bernard TREUVELOT, Vice-Président de Morhange ;
M. Alexandre LOUBET, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Océane SIMON, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Patrick BERCEVILLE, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. René STEINER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Laurent MENIERE, Vice-Président et Maire de Racrange ;
Mme Sandra MONNEAU, Conseillère Communautaire de Valmont à M. Ludovic ANDOLFO, Vice-Président et Maire de Macheren ;

• **Absent représenté par leur suppléant : 0**

• **Absents excusés : 2**

M. Richard GAMBALONGA, Conseiller Communautaire et Maire de Boustroff ;
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire de St Avold ;

• **Absent non excusé : 1**

Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère Communautaire de Valmont ;

Point n° 8

OBJET : Site CHEMESIS à Carling/Saint-Avold – Constitution d'une commission d'attribution pour la concession d'aménagement.

Rapporteur : M. André BOUSSER, Vice-Président

Par délibération du Conseil Communautaire du 24 juin 2025 point n°3, le Conseil Communautaire a autorisé le lancement d'une consultation pour une concession en vue de la réalisation de travaux d'aménagement et la commercialisation des terrains de l'ancienne cokerie de Carling.

Aussi, il y a lieu de constituer une commission d'adjudication pour l'examen des offres correspondantes et le suivi de la procédure, étant précisé que M. le Président de la CASAS est Président de la Commission et peut désigner un représentant pour lequel, il donnera délégation pour le représenter en cas d'empêchement.

Le rapporteur sollicite un appel à candidatures et fait procéder au vote selon les formes requises.

Membres titulaires	Membres suppléants
M. Gaston ADIER (Carling) M. André BOUSSER (Maxstadt) M. Alexandre LOUBET (St Avoild) M. Gabriel WALKOWIAK (Diesen) M. Romuald YAHIAOUI (Hellimer)	M. Ludovic ANDOLFO (Macheren) M. Julien CLAISER (Eincheville) M. Aurélien MORITZ (Porcelette) Mme Céline SCHEIDT (Porcelette) M. Bernard TREUVELOT (Morhange)

Décision du Conseil Communautaire :

Aucune autre candidature n'étant enregistrée, la liste de M. Gaston ADIER soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avoild, le 17 avril 2026

Le Président,

S. COSCARELLA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 16 avril 2026

• **Conseillers élus** : 79 • **En exercice** : 79.....

• **Présents** : 61

M. Salvatore COSCARELLA, Président Sortant,
Mme Océane SIMON, Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, BOUSSER, ADIER, YAHIAOUI, ANDOLFO, MENIERE, MORITZ, WALKOWIAK, GAILLOT, CLAISER, THISSE, Vice-Présidents,
MM. GOUTH (arrivée (6), DERU, JACQUOT, ZIEBA, Mme STREIFF, MM. DREIDEMY, SCHIRLE, GUILBOT, ZIMNY, HECTOR, Mmes SEKHAINÉ, LATTÀ, OUALI,
MM. CHARPENTIER, APPEL, Mme BEITZ, M. LANTONNOIS, Mme EYERMANN, M. SCHMITT, Mme MEYER, M. SCHULER, Mmes HOMBOURGER, TRIDEMY,
MM. ZIMMERMANN, GIL, BINTZ, Mme MARTINEZ, Mme Dominique SIMON, Mmes ATTOU, BLANCHARD, KIBBER, SCHEIDT, GUERRIERO, KLAR, M. WITTMER,
Mme GITTON, M. SCHERER, Mme DENIS, M. SOWA, Mme DETHOOR-FELKER, M. HUARD, Mme LANG, M. DE NICOLO, Mme CRENNA, MM. BERCEVILLE, MARTINELLE,
MM. SCHAEFFER, MULLER.

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents** : 15

Mme Suzanne BUSDON, Vice-Présidente et Maire de Diffembach-Lès-Hellimer à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président et Maire de Hellimer ;
M. Hervé SIMON, Vice-Président et Maire de St Avold à Mme Fabienne KLAR, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Guillaume BADO, Conseiller Communautaire et Maire de Biding à M. Frédéric MARTINELLE, Conseiller Communautaire et Maire de Vahl-Ebersing ;
Mme Marielle NICOLAS, Conseillère Communautaire de Carling à M. Kurt SCHIRLE, Conseiller Communautaire de Carling ;
M. Philippe RENARD, Conseiller Communautaire et Maire de Destry à M. le Président de la CASAS, Maire de Valmont ;
Mme Anna VECCHIO, Conseillère Communautaire et Maire d'Erstroff à M. André BOUSSER, Vice-Président et Maire de Maxstadt ;
Mme Mounia KEHILLI, Conseillère Communautaire de Folschviller à M. Didier ZIMNY, Conseiller Communautaire et Maire de Folschviller ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire et Maire de Frémestroff à Mme Véronique STREIFF, Conseillère Communautaire et Maire de Bistroff ;
M. Michel MALGLAIVE, Conseiller Communautaire de L'Hôpital à Mme Myriame HOMBOURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital ;
M. Dominique GROSS, Conseiller Communautaire et Maire de Laning à M. Robert BINTZ, Conseiller Communautaire et Maire de Lixing-Lès-St Avold ;
M. Christian STINCO, Conseiller Communautaire et Maire de Morhange à M. Bernard TREUVELOT, Vice-Président de Morhange ;
M. Alexandre LOUBET, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Océane SIMON, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Patrick BERCEVILLE, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. René STEINER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Laurent MENIERE, Vice-Président et Maire de Racrange ;
Mme Sandra MONNEAU, Conseillère Communautaire de Valmont à M. Ludovic ANDOLFO, Vice-Président et Maire de Macheren ;

• **Absent représenté par leur suppléant** : 0

• **Absents excusés** : 2

M. Richard GAMBALONGA, Conseiller Communautaire et Maire de Boustroff ;
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire de St Avold ;

• **Absent non excusé** : 1

Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère Communautaire de Valmont ;

Point n° 9

OBJET : Attribution des indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents.

Rapporteur : M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-12, L.5216-4, R.5216-1 et suivants ;
- Le décret n° 2023-519 du 28 juin 2023 relatif à la revalorisation du point d'indice ;
- Les tableaux fixant les montants maximaux des indemnités de fonction applicables au 1er janvier 2026 ;
- La délibération relative à la composition du bureau communautaire ;
- L'élection du Président et des Vice-présidents ;

Considérant que :

Les indemnités de fonction constituent une dépense obligatoire pour l'établissement public de coopération intercommunale ;

Elles sont fixées par l'organe délibérant dans la limite des taux maximaux prévus par la réglementation, exprimés en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique ;

Pour les communautés d'agglomération, les taux maximaux sont déterminés en fonction de la strate démographique, en application des articles R.5216-1 du CGCT ;

Pour une population comprise entre 50 000 et 99 999 habitants :

- Le Président peut percevoir une indemnité maximale égale à 110 % de l'indice brut terminal ;
- Les Vice-présidents peuvent percevoir une indemnité maximale égale à 44 % de ce même indice ;
- L'indemnité est subordonnée à l'exercice effectif du mandat, notamment pour les vice-présidents disposant d'une délégation ;
- Le nombre de vice-présidents (13 en l'espèce) respecte les dispositions de l'article L.5211-10 du CGCT ;

L'indice de référence en 2026 est l'IB 1027.

Au 1^{er} janvier 2026, la CASAS comptait une population totale de 52349 habitants.

Le Conseil Communautaire est appelé à :

Article 1 : Attribution de l'indemnité du Président

À compter du 7 avril 2026, jour de l'installation du nouveau conseil communautaire, il est attribué au Président une indemnité de fonction fixée au taux maximal, soit 110 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Article 2 : Attribution des indemnités des Vice-présidents

À compter du 17 avril 2026, la présente délibération fixant les indemnités de fonction, il est attribué à chacun des 13 Vice-présidents, titulaires d'une délégation de fonction, une indemnité fixée au taux maximal, soit 44 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Article 3 : Respect de l'enveloppe indemnitaire globale

Le montant total des indemnités allouées respecte l'enveloppe indemnitaire globale définie par la réglementation applicable aux EPCI.

Article 4 : Modalités de versement

Les indemnités de fonction sont versées mensuellement, évoluent automatiquement en fonction de la valeur du point d'indice et sont soumises aux cotisations et contributions en vigueur.

Article 5 : Entrée en vigueur

La présente délibération entre en vigueur à compter du 17 avril 2026.

Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

S'est abstenu : M. Claude DERU (Altviller)

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 17 avril 2026

Le Président,

S. COSCARELLA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 16 avril 2026

- **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 79**.....
- **Présents : 61**
M. Salvatore COSCARELLA, Président Sortant,
Mme Océane SIMON, Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, BOUSSER, ADIER, YAHIAOUI, ANDOLFO, MENIERE, MORITZ, WALKOWIAK, GAILLOT, CLAISER, THISSE, Vice-Présidents,
MM. GOUTH (arrivée (6), DERU, JACQUOT, ZIEBA, Mme STREIFF, MM. DREIDEMY, SCHIRLE, GUILBOT, ZIMNY, HECTOR, Mmes SEKHAINE, LATTI, OUALI,
MM. CHARPENTIER, APPEL, Mme BEITZ, M. LANTONNOIS, Mme EYERMANN, M. SCHMITT, Mme MEYER, M. SCHULER, Mmes HOMBOURGER, TRIDEMY,
MM. ZIMMERMANN, GIL, BINTZ, Mme MARTINEZ, Mme Dominique SIMON, Mmes ATTOU, BLANCHARD, KIBBER, SCHEIDT, GUERRIERO, KLAR, M. WITTMER,
Mme GITTON, M. SCHERER, Mme DENIS, M. SOWA, Mme DETHOOR-FELKER, M. HUARD, Mme LANG, M. DE NICOLO, Mme CRENNA, MM. BERCEVILLE, MARTINELLE,
MM. SCHAEFFER, MULLER.
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 15**
Mme Suzanne BUSDON, Vice-Présidente et Maire de Diffembach-Lès-Hellimer à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président et Maire de Hellimer ;
M. Hervé SIMON, Vice-Président et Maire de St Avold à Mme Fabienne KLAR, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Guillaume BADO, Conseiller Communautaire et Maire de Biding à M. Frédéric MARTINELLE, Conseiller Communautaire et Maire de Vahl-Ebersing ;
Mme Marielle NICOLAS, Conseillère Communautaire de Carling à M. Kurt SCHIRLE, Conseiller Communautaire de Carling ;
M. Philippe RENARD, Conseiller Communautaire et Maire de Destry à M. le Président de la CASAS, Maire de Valmont ;
Mme Anna VECCHIO, Conseillère Communautaire et Maire d'Erstroff à M. André BOUSSER, Vice-Président et Maire de Maxstadt ;
Mme Mounia KEHILI, Conseillère Communautaire de Folschviller à M. Didier ZIMNY, Conseiller Communautaire et Maire de Folschviller ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire et Maire de Frémestroff à Mme Véronique STREIFF, Conseillère Communautaire et Maire de Bistross ;
M. Michel MALGLAIVE, Conseiller Communautaire de L'Hôpital à Mme Myriame HOMBOURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital ;
M. Dominique GROSS, Conseiller Communautaire et Maire de Laning à M. Robert BINTZ, Conseiller Communautaire et Maire de Lixing-Lès-St Avold ;
M. Christian STINCO, Conseiller Communautaire et Maire de Morhange à M. Bernard TREUVELOT, Vice-Président de Morhange ;
M. Alexandre LOUBET, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Océane SIMON, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Patrick BERCEVILLE, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. René STEINER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Laurent MENIERE, Vice-Président et Maire de Racrange ;
Mme Sandra MONNEAU, Conseillère Communautaire de Valmont à M. Ludovic ANDOLFO, Vice-Président et Maire de Macheren ;
- **Absent représenté par leur suppléant : 0**
- **Absents excusés : 2**
M. Richard GAMBALONGA, Conseiller Communautaire et Maire de Boustroff ;
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire de St Avold ;
- **Absent non excusé : 1**
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère Communautaire de Valmont ;

Point n° 10

OBJET : Débat d'Orientations Budgétaires – Année 2026.

Rapporteur : M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président

Depuis la loi 'Administration Territoriale de la République' (ATR), du 6 février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux collectivités territoriales dans un délai de deux mois précédant l'examen du Budget Primitif.

Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel de la gestion de l'EPCI, en l'occurrence la CASAS (Communauté d'Agglomération Saint-Avoid Synergie).

L'article 107 de la loi n°2015-99 du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dit loi 'NOTRE', publiée au Journal Officiel du 8 août 2015, a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux et conseillers communautaires.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) élaboré par M. le Président de l'EPCI, sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution du taux de fiscalité ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

L'information est même renforcée dans les collectivités de plus de 10 000 habitants, puisque le ROB doit en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs, en précisant notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au Préfet du Département et faire l'objet d'une publication conformément au Décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu et aux modalités de publication et de transmission du ROB.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire doit permettre au Conseil Communautaire de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le Budget Primitif voire au-delà pour certains programmes lourds. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les Conseillers Communautaires sur l'évolution financière de l'EPCI en tenant compte des projets intercommunaux avec des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur les capacités de financement.

La préparation du Budget Primitif de l'exercice budgétaire 2026 s'est déroulée dans un contexte incertain avec une absence de loi de finances et une volonté toujours réaffirmée du gouvernement de faire participer les collectivités territoriales « à l'effort de redressement des finances publiques ».

Aussi, malgré une conjoncture économique délicate, avec les suites de la crise COVID, l'inflation, la crise énergétique consécutive à la guerre en Ukraine, les crises gouvernementales en France, notre assemblée communautaire a entrepris depuis le début de la présente mandature et jusqu'à l'échéance de celle-ci (2020-2026), un redressement des comptes financiers pour atteindre à ce jour un excédent budgétaire.

Et, le Budget Primitif 2026, à travers ce Rapport d'Orientation Budgétaire, sera soumis à notre assemblée communautaire, en tenant compte des possibilités financières de la CASAS avec des objectifs prioritaires, tels que le maintien des emplois des entreprises du territoire et la création d'emplois nouveaux.

Ce faisant, M. le Vice-Président de la CASAS porte à la connaissance des Membres du Conseil Communautaire, le Rapport d'Orientation Budgétaire 2026, ci-annexé.

M. le Vice-Président soumet ce débat à la discussion.

Après précisions apportées au sujet du Relais Petite Enfance (RPE) et de l'Office du Tourisme et plus aucune observation n'étant formulée, le Conseil Communautaire donne acte à M. le Président de la CASAS du Rapport d'Orientation Budgétaire ci -annexé.

M. le Président remercie les Conseillers Communautaires présents et lève la séance.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 17 avril 2026

Le Président,

S. COSCARELLA



Communauté d'Agglomération
Saint-Avold Synergie

Source d'initiatives.

NATURELLEMENT



VOLET

COMPETENCES OBLIGATOIRES

ET FACULTATIVES

I. LE CONTEXTE BUDGÉTAIRE NATIONAL

L'élaboration du Budget primitif 2026 de la CASAS s'annonce, à l'instar de l'exercice budgétaire précédent (2025), comme un équilibre structurel restant à définir avec un manque de vision pour les finances publiques locales, ce qui amène des prévisions budgétaires incertaines lors de la présentation à venir du Budget Primitif 2026.

Avec un déficit public estimé autour de -5 % du PIB, les collectivités territoriales sont confrontées à un exercice d'équilibre budgétaire périlleux et ce dans l'attente des concours financiers de l'Etat et les subventions des organismes publics.

Face à ce contexte très délicat, les collectivités territoriales ont l'obligation de présenter un budget de fonctionnement en équilibre.

Aussi, le Débat d'Orientation Budgétaire 2026 demeure un exercice de transparence et d'anticipation tout en demandant à notre assemblée communautaire d'avoir la maîtrise des dépenses avec la rigueur nécessaire sans que cela se répercute financièrement sur le contribuable de notre territoire.

D'autre part, ce budget devra répondre non seulement à un aspect économique mais devra avoir le souci constant de rechercher et d'obtenir une amélioration certaine des services publics en faveur des administrés du territoire de notre agglomération et de respecter le cap des engagements pris en vue d'aborder le cap d'une nouvelle mandature de manière sereine.

II. LE CONTEXTE INTERCOMMUNAL

Les orientations budgétaires de la CASAS pour l'exercice budgétaire 2026

Au 1^{er} janvier 2026, le territoire de la CASAS possède une population locale de 51 527 habitants (contre 51 750 habitants en 2025), soit une baisse minorée de 223 habitants et une population totale de 52 349 habitants (contre 52 638 habitants en 2025), soit une diminution de 289 habitants.

A l'échelle du SCOT du Val de Rosselle, qui regroupe les 4 intercommunalités de Moselle-Est (Forbach, Freyming-Merlebach, Warndt et Saint-Avold) soit 78 communes, la perte de la population est de 1 318 habitants sur un an, 1 081 en 2025.

L'Agglomération de Forbach est celle qui affiche la plus forte baisse (-1,28 %), suivie de la Communauté de Communes du Warndt (-0,82 %), la CASAS (-0,43 %) et celle de Freyming-Merlebach se stabilise (+0,03 %).

On peut considérer que cette perte est minime par rapport à d'autres territoires de Moselle-Est, comme par exemple l'Agglomération de Forbach qui a engendré une perte de près de 1 000 habitants.

Monsieur le Président de la CASAS soumet à l'Assemblée Communautaire, les orientations budgétaires des différentes compétences de la CASAS pour l'année 2026.

III. COMPETENCES OBLIGATOIRES

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le 28/04/2026

ID : 057-200067502-20260416-CC_20260416_10-DE



A. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- **Evolution du chômage sur le territoire de la CASAS :**

En 2026, le taux de chômage sur le territoire de la CASAS se maintient à l'instar de l'année 2025, entre 7 et 8 % de la population active.

- **Projets du territoire Warndt Naborien (PTWN) – Plateforme chimique de Carling**

La CASAS membre du PTWN avec les EPCI du WARNDT, de FREYMING-MERLEBACH et FAULQUEMONT, a connu en 2025 une expansion de projets industriels portant notamment sur :

- L'implantation de VERSO ENERGY à CARLING par un projet de développement de la filière hydrogène et de bas carbone.
La mise en service d'une première phase de cette production devrait intervenir en 2027 ;
- La société AFYREN NEOXY, avec près de 150 M€ d'investissement, qui a retenu la plateforme de Carling/Saint-Avold pour implanter sa 1^{ère} usine de production ;
- La société STOCKMEYER (EX QUARON) ;
- La société MAASH repreneur de la société METEX ;
- La société CIRC.

Ces différentes implantations démontrent l'intérêt porté par ces différentes sociétés pour favoriser le développement de la plateforme chimique de Carling/Saint-Avold, porteur de créations d'emplois nouveaux, ceci en parfaite collaboration avec le Pôle de Plasturgie de l'Est et l'IUT Chimie de Saint-Avold, qui représente un atout important pour le développement de la plateforme chimique de Carling/Saint-Avold.

Développement Economique		
Fonctionnement		
Intitulé	Dépenses (TTC)	Remarques
Moselle Attractivité	52 419 x 1,50 cts/hab = 78 629 €	Contribution au titre de l'année 2026.
Moselle Est Initiatives	15 645 € par an	Convention de partenariat s'étalant sur une période de trois ans du 01/01/2025 au 31/12/2027.
Salon CEM57	10 000 € (événement sur le territoire de la CASAS) + 14 000 € (prestation de services)	Participation financière pour le Salon CEM57 au titre de l'année 2026. A priori, la prochaine édition devrait à nouveau avoir lieu sur le territoire de la CASAS (à la salle de l'Agora)

Développement Economique

Investissement

Intitulé	Dépenses (TTC)	Remarques
Moselle Attractivité	150 128,50 €	Enveloppe financière pour les demandes de subventions dans le cadre du dispositif AMIE57.

B. COMMERCE

Commerce

Fonctionnement

Intitulé	Dépenses (TTC)	Remarques
Dispositif « Bus Entrepreneuriat pour Tous »	6 000 €	Commande de différentes dates pour la mobilisation du bus sur le territoire de la CASAS.

Commerce

Investissement

Intitulé	Dépenses (TTC)	Remarques
Aide ciblée à l'investissement des commerces et de l'artisanat de proximité	200 000 €	Une enveloppe de 200 000 € par an est allouée pour ce dispositif soit 1000 000 € depuis 2022. Une somme de 453 646,38 € a d'ores et déjà été octroyée depuis le début de l'opération.

C. HABITAT

Habitat

Fonctionnement

Intitulé	Dépenses	Recettes	Remarques
OPAH RU Morhange Animation-suivi	Montant qui sera inscrit lorsque l'avenant de l'OPAH-RU de Morhange sera validé par la DREAL		
OPAH RU Morhange Travaux	51 500 €		
OPAH CASAS Travaux	122 000 €		L'opération OPAH CASAS est terminée depuis le 1 ^{er} janvier 2025 mais les propriétaires qui ont engagé des démarches auprès de l'Anah ont 3 ans pour réaliser leurs travaux. Donc, il est impératif de prévoir des fonds pour payer ces dossiers OPAH CASAS des années précédentes.

			<p>Le montant de 122 000 € par an est celui qui était prévu dans la Convention d'OPAH.</p> <p>Le nombre de dossiers réalisés a toujours été inférieur aux objectifs. De ce fait, les fonds annuels n'ont jamais été atteint ou dépassé.</p>
Pacte Territorial Volet 1 et 2	98 303,56 €	Subvention versée par l'Anah selon les dépenses réalisées durant l'année. Selon la Convention du Pacte, l'engagement prévisionnel maximum de l'Anah est de 49 151,78€/an	Il s'agit d'un montant prévisionnel pour l'ensemble des actions comprenant notamment, la mission ADIL57 : 55 000 €/an, mission CALM SOLIHA : 17 510 €/an...
Pacte Territorial Volet 3	119 400 €/an		Pour le socle relatif à l'accompagnement des ménages (aides administratives au montage des dossiers) et l'aide aux travaux (volet 3) : 358 200 € sur 3 ans soit 119 400 €/an.
OPAH-RU Saint-Avold Travaux	91 500 €		Pour mémoire, participation directe aux travaux engagés par les propriétaires subventionnés par l'Anah L'OPAH-RU de Saint-Avold ne dispose pas des résultats attendus. De ce fait, l'enveloppe utilisée est bien plus faible que le montant alloué à ce dispositif.
OPAH-RU Saint-Avold Suivi-Animation	Montant qui sera défini lorsque l'avenant de l'OPAH-RU de Saint-Avold sera validé par la DREAL		
ADIL - Information Logement	6 457,56 € Soit 0.12 € par habitants		Convention d'activité pluriannuelle (2026-2029)
Loyer Maison du Commerce et de l'Habitat	6 336 €/an		528 € par mois sur 6 ans conformément au bail tripartite signé entre la ville de Saint-Avold, la CASAS et le propriétaire.
Salon de l'Habitat 2026	10 000 €		Salon de l'Habitat comprenant la réservation des stands et le repas des partenaires (SOLIHA, ADIL) ainsi que les services de la CASAS présents sur le Salon + demande de participation financière de l'ACASA.
Manifestations en lien avec les partenaires	2 500 €		Une première rencontre avec les copropriétaires et les juristes de l'ADIL57 va être organisée lors du second trimestre 2026.

Saint-Avold au mois de mai - juin 2026 en collaboration avec l'ADIL 57 et l'AGIRC ARRCO sur la prévention des chutes.

D'autres interventions pourront être organisées sur sollicitation de l'ADIL57 (qui anime le Pacte Territorial).

7 dossiers en cours (dont un dossier est actuellement jugé urgent avec un devis de travaux estimé à 12 000 € TTC) + des dossiers peuvent arriver pendant l'année.

Ce montant comprend :

- la prise en charge des travaux par la CASAS dans les situations où les propriétaires ne pourraient pas les réaliser directement ;
- le paiement des experts mandatés par le TA de Strasbourg en cas d'urgence.

Habitat indigne

100 000 €

Habitat

Investissement

Intitulé	Dépenses (TTC)	Remarques
Mise en place de l'Observatoire de l'Immobilier	49 594,38 €	Projet d'observatoire de l'Habitat et du foncier mutualisé avec trois autres EPCI (CAFPF, CCFM et la CCW) Il s'agit d'une action inscrite dans le PLH de la CASAS. Le fond vert va être sollicité par le Président du SCoT afin de réduire la dépense de la CASAS et d'éventuellement obtenir une réduction de 10%, 20% ou 30%.
Actions découlant de la mise en place du Programme Local de l'Habitat	10 000 €	Le PLH comprend 12 actions à mener sur la période 2024-2030.

• Taux de Vacance

de vacance > 2ans

5,3%

logements vacants > 2 ans

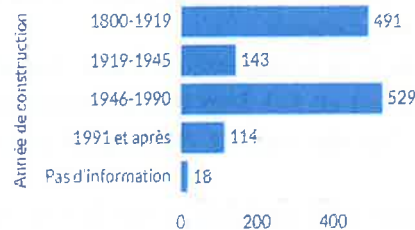
1 297

Répartition par type de logements

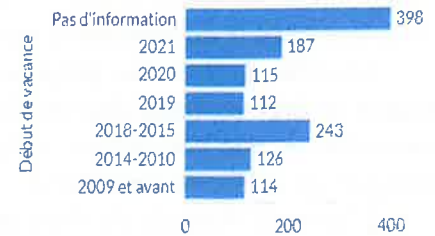
● APPART
● MAISON



Dates de construction



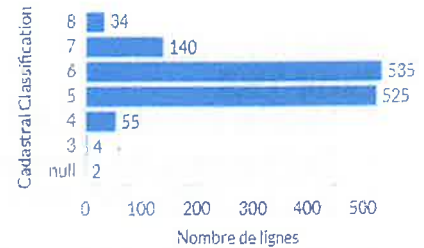
Début de vacance



Surfaces habitables



Classement cadastral



D. TRAVAUX SUR EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES

1. Aménagement des terrains de l'ancienne cokerie de Carling

Le projet d'aménagement des terrains de l'ancienne Cokerie de Carling, d'une surface de près de 50 ha, consiste à la réalisation d'un lotissement industriel qui permettra de commercialiser des terrains à des entreprises.

Des études préliminaires ont été menées en 2025 afin de permettre le dépôt d'un Permis d'aménager en juin 2025 ainsi qu'un dossier d'évaluation environnementale, tous deux toujours en instruction auprès des services de l'Etat (DDT, DREAL...). L'enquête publique se déroule depuis le 17 novembre 2025 jusqu'au 20 février 2026.

EPFGE, actuel propriétaire du foncier, a d'ores et déjà entrepris des opérations de dépollution ayant permis de traiter environ 22 hectares qui sont actuellement proposés à l'entreprise CIRC qui devrait s'y implanter.

L'année 2026 sera consacrée à la poursuite de l'instruction des dossiers administratifs ainsi qu'au démarrage des travaux d'aménagement qui s'articuleront autour de :

- La création d'un accès depuis la RD 603 (ex RN33) par l'implantation d'une nouvelle bretelle sur le giratoire,
- la réalisation d'une voirie de desserte avec les réseaux publics associés,
- la gestion des eaux pluviales et réalisation d'un bassin de rétention à l'est du site qui permettra d'améliorer la situation actuelle et le rejet vers le Merle.

Une consultation pour retenir un maître d'œuvre est actuellement en cours ainsi qu'une autre pour retenir un prestataire pour une concession d'aménagement étant précisé que ces travaux sont actuellement estimés à environ 15 Millions d'Euros.

2. Construction d'une nouvelle déchèterie sur la Commune de L'Hôpital

La construction de la nouvelle déchèterie de L'Hôpital va débiter cette année 2026. La Communauté d'Agglomération Saint-Avoid Synergie a revu le projet initié sous l'ancienne mandature en termes d'emplacement et de principe d'accueil des usagers.

En effet, le nouveau projet consiste à la construction d'une déchèterie « à plat » qui permettra aux usagers de déposer leurs déchets directement au sol dans des alvéoles prévues pour chaque type de déchet (couvertes ou non couvertes) avant que les services ne rechargent ces déchets dans des bennes pour les emmener en centre de traitement.

L'objectif étant de faciliter la dépose et la circulation sur le site, optimiser les tonnages et diminuer les coûts de transports. Le site fera également l'objet d'un volet environnemental par la gestion optimisée des eaux pluviales.

Détail des coûts :

Partie VRD :

- Maîtrise d'œuvre : 47 606 € TTC (*dont 26 189 € TTC reste à réaliser*)
- Etablissement des dossiers réglementaires : 22 920 € TTC (*dont 16 080 € TTC reste à réaliser*)
- Travaux VRD : 897 781 € TTC

Partie bâtiment : (bâtiment locaux sociaux + hangar déchets)

- Architecte : 9 000 € TTC (*dont 5400 € TTC reste à réaliser*)
- Maîtrise d'œuvre bâtiment : 60 000 € TTC (*estimation*)
- Travaux bâtiment : 1 100 000 € TTC (*estimation*)

3. Extension des locaux de la Régie de Collecte de Vahl-Ebersing

La Régie de Collecte des déchets et son personnel occupe un bâtiment à Vahl Ebersing. Suite à l'accroissement de ses compétences autour de la collecte des déchets ménagers qui s'est étendue sur l'ensemble du territoire ainsi que de la prise de compétence du transport des déchets des déchèteries communautaires, le parc de poids lourds a dû être augmenté.

Le bâtiment actuel nécessite donc une extension afin de permettre d'y stationner l'ensemble des véhicules de manière sécurisée. Le permis de construire ayant été accordé et les consultations pour les travaux menées, le chantier pourra se dérouler en 2026.

Détail des coûts :

- Maîtrise d'œuvre et architecte (permis de construire) : 21 600 € TTC
- Etude, SPS, Contrôle technique : 7 572 € TTC
- Travaux : 155 000 € TTC

4. VAC à Saint-Avoid

La zone de la Vente au Carreau étant désormais aménagée, l'année 2026 verra l'installation de différentes sociétés comme le projet ELCIMAI sur environ 2ha, la construction des locaux de la société Grand Bleu et les services de la Poste.

La CASAS poursuivra en 2026 le suivi écologique des zones de compensations créées dans le cadre du permis d'aménager dont le suivi de la première année a d'ores et déjà confirmé le bon fonctionnement des mesures et l'impact positif sur l'environnement.

5. Zone de Furst à Folschviller – Construction d'un bassin de rétention et réseau

Afin de permettre la différenciation des réseaux publics et privés suite notamment à la présence historique d'une conduite d'eau pluviale publique sous l'usine Neuhauser Furst 1, et afin d'assurer une gestion efficace des eaux pluviales, conforme à la réglementation, la CASAS envisage de modifier le réseau de collecte rue Alexandre Dreux et rue Comparon pour permettre de rediriger les eaux pluviales vers un bassin de 4000 m³.

Il sera construit au Sud de la zone industrielle au niveau du square du mineur et permettra également de réguler le débit pour soulager l'exutoire du ruisseau de la Mine.

Les études préliminaires ayant été menées en 2025, l'année 2026 permettra le lancement de la consultation pour la maîtrise d'œuvre, les études afférentes et les travaux afférents qui pourront débuter à partir du second semestre.

Détail des coûts (estimations):

- Maîtrise d'œuvre : (estimation) 80 000 € TTC,
- Travaux : 1 560 000 € TTC

La moitié de cette enveloppe financière sera inscrite au Budget Primitif 2026.

6. Zone Europort à Saint-Avold

Le départ du service des Douanes délocalisé à ENNERY en mars 2026 va permettre de libérer de l'espace dans le bâtiment propriété par la CASAS. Un regroupement des services de l'Europort au sein de ce bâtiment permettrait de s'affranchir des bâtiments C1 et C2 devenus très vétustes permettant ainsi de libérer du foncier sur cette zone, utilisable à des fins de développement économique.

7. Zones d'Activités Communautaires (Actival, Furst, Composite Park, Grunhof...)

La CASAS poursuivra ses missions d'entretien de ses zones d'activités en termes d'espaces verts, entretien des voiries et des bâtiments dont elle est propriétaire sur ces zones.

8. Aire d'Accueil des Itinérants du Voyage

Le contrat de Délégation de service public pour la gestion de l'Aire d'Accueil des Itinérants du Voyage de Saint-Avold arrivant à échéance au 1^{er} janvier 2027, une nouvelle consultation sera menée en 2026 pour son renouvellement. Le coût annuel pour la collectivité de cette gestion s'élève actuellement à 141 900 € HT.

9. Salle des Congrès

Suite à la prise de compétence de la salle des congrès par la CASAS, M. le Président a souhaité procéder à une rénovation de ce lieu d'accueil et de travail. Dès 2025, des travaux de peintures ont amorcé ce processus qui se poursuivra en 2026 par :

Rénovation des sanitaires hommes et femmes :

- Réfection des sanitaires hommes et femmes : Plomberie : 22 119 € TTC
- Réfection des sanitaires hommes et femmes : Agencement : 34 440 € TTC

51 000 € TTC

Rénovation des sols et éclairage :

- Réfection du sol et habillage de la scène :
- Fourniture de matériel d'éclairage (main d'œuvre en régie)

Réaménagement du secteur du Bar / cuisine :

- Agencement : 16 587 € TTC
- Travaux divers autour du bar (carrelage, électricité ...) : 11 782 € TTC
- de matériel professionnel (froid/chaud, lave-vaisselle) : 22 344 € TTC

E. RURALITE

La Commission en charge continuera à prendre en compte les spécificités des communes rurales membres et cherchera à réduire les déséquilibres entre pôles urbains et espaces ruraux en matière de services.

Objectif :

- Identifier les besoins spécifiques des communes rurales ;
- Maintenir et améliorer les services de proximité ;
- Mutualiser les moyens et services dans un contexte de contraintes financières ;
- Soutenir l'économie rurale ;
- Renforcer la cohésion territoriale ;

F. TOURISME**1. Office de tourisme Cœur de Moselle**

Les dispositions de la loi NOTRe qui ont rendu obligatoire la prise de compétence Tourisme ont incité les représentants des EPCI de BOULAY, CREUTZWALD, FAULQUEMONT, SAINT-AVOLD à réaliser une nouvelle politique d'organisation des territoires en créant un Office de Tourisme de Pôle qui couvre l'ensemble de ces territoires.

Les EPCI se sont engagées à travers une convention, à verser une cotisation annuelle pour le fonctionnement de l'OT de Pôle fixée à 2,50 € par habitant pour la Communauté d'Agglomération.

Prévisions budgétaires en fonctionnement : 135 000 €

2. Chemins de randonnée**- Petits entretiens et balisages des sentiers**

Le Club Vosgien de Saint-Avold et « Les Chnobottes » s'efforcent, dans la mesure de leurs capacités, de fournir toute l'assistance requise pour la rédaction des guides techniques. Ils garantissent également la fourniture du matériel indispensable au balisage des chemins. De plus, ils s'occupent de l'installation de tout l'équipement nécessaire pour les circuits.

Ils s'engagent à effectuer un suivi annuel de l'état de ces sentiers et sont disposés à concevoir de nouveaux itinéraires de randonnée pédestre.

Convention signée sur la base de 315,5 km pour l'entretien des circuits avec les clubs vosgiens à raison de 25 € du km.

Prévisions budgétaires en fonctionnement : 8 000 €

- **Travaux d'entretien des sentiers**

Prévisions budgétaires en fonctionnement : 20 000 €

- **Fabrication panneaux de départ des circuits de randonnée**

Prévisions budgétaires en investissement : 20 000 €

G. ESPACE NATUREL SENSIBLE

1. Appel à Manifestation d'Intérêt

Le CENL a identifié sur 7 communes du territoire et sur celui de la CA de Sarreguemines des prairies riches en biodiversités, qu'il est essentiel de préserver. Les deux Collectivités ont donc sollicité l'AERM pour être accompagnées financièrement dans cette démarche. Coût de l'opération pour la CASAS pour 5 ans 29 198,58 €

Prévisions budgétaires en fonctionnement : 5 840 €

2. Marché Animation DOCOB Natura 2000

Pour information :

Un marché public pour l'animation du Site Natura 2000 pour la période 2023-2026 a été attribuer au CENL en 2023

Coût prévisionnel de 111 000 €

Subventions 100 % : AERM 55 500 € - Région : 55 500 €

3. Travaux périmètre de compensation

Travaux de renaturation visant à établir une réserve foncière afin de renforcer les mesures compensatoires pour les futurs industriels de la cokerie. Ces mesures compensatoires sont principalement destinées à l'Alouette lulu, sur un site d'environ 23 hectares situé sur la carrière Barrois.

Travaux d'élagage : 100 000 € HT

Accompagnement CAUE : 5 000 €

Prévision budgétaire en Fonctionnement : 105 000 €

4. Subventions Associations

Prévisions budgétaires en fonctionnement : 40 000 €

5. Aide à la création d'aires de camping-car

La CASAS a pour objectif d'élargir son offre touristique pour les utilisateurs de camping-cars.

Ce segment de clientèle, qui dispose d'un pouvoir d'achat élevé, connaît une croissance significative ces dernières années. Il constitue une véritable opportunité pour le développement et l'attractivité de la région. La CASAS accompagnera les municipalités prêtes à accueillir ces zones dédiées aux camping-cars.

Des travaux sont envisagés pour l'aménagement et l'équipement de 12 places pour 2026.

Cet investissement permettra à la CASAS de percevoir la taxe de séjour, avec une estimation annuelle de 6 000 nuits.

Soutien de la CASAS de 5 000 € par place soit :

Prévision budgétaire en investissement CASAS : 60 000 € HT

Prévision annuelle en recette de fonctionnement : 3 000 €

H. TRANSPORTS/MOBILITE

L'année 2026 sera la dernière année « pleine » de la délégation de service public qui arrivera à échéance, le 31 août 2027. Dans cette perspective, cette année sera consacrée à la préparation des éléments de la prochaine concession de service pour l'exploitation du réseau de transport avec le lancement de l'appel d'offre.

Dans ce cadre, en 2025, le réseau a connu un certain nombre d'évolutions afin de l'adapter aux nouveaux besoins et de renforcer sa proximité avec les usagers :

- réseau urbain : une expérimentation a été lancée sur les lignes 6 « Carling-L 'Hôpital-Saint-Avoid/gare routière » et 10 « Folschviller-Valmont/Saint-Avoid/gare routière » consistant en l'augmentation de la fréquence. Autrement dit, il s'agit de tester et de regarder si l'offre (triple des services proposés) correspond avec les attentes remontées par les usagers pour l'inscrire dans le cahier des charges. La ligne 7 « ligne santé » a été adaptée pour desservir l'hôpital Lemire et le quartier Lemire.

- Transport A la Demande (TAD) : un véhicule de 9 places et un chauffeur ont été affectés sur Morhange afin d'améliorer le service sur la partie sud du territoire et de permettre de satisfaire les demandés par les usagers.

Transport transfrontalier :

- o Poursuite du projet de coopération Bi Bus en partenariat avec les Communautés d'Agglomération de Forbach Porte de France, Sarreguemines Confluences, l'Académie de Nancy-Metz, la CASAS et la ville de Sarrebrück sur le thème des échanges culturels franco-allemands, à travers la langue. En 2025, au total, ce sont 7 écoles et 490 élèves de la CASAS qui en ont bénéficié.

Coût de l'opération : 20 000 € TTC par an.

- o Après avoir été renforcée pour pallier le problème de sureffectif lié notamment à l'augmentation du nombre d'élèves scolarisés au lycée franco-allemand de Sarrebrück, cette ligne fera l'objet d'ajustement dans le cadre de la remise à la concurrence du réseau de transport Fluo de la Région Grand Est.

Coût de l'opération : 50 000 € TTC par an.

- Arrêts/dessertes de bus :

- Remplacement/ implantation d'abris bus, marquage au sol.

Coût total de l'opération : 50 000 € TTC.

Electromobilité :

Après avoir réalisé les études préalables (études de sol, réseaux ...), l'opérateur privé intéressé pour réaliser une station de recharge pour poids lourds électriques sollicitera la CASAS pour la mise à disposition d'un emplacement sur le parking de zone de l'Europart.

Modes actifs :

- Mobilités douces :

- Prévues en 2025, l'expérimentation pour une durée d'un an du service de location en libre-service de vélos à assistance électrique (3 stations avec une quinzaine de vélos disponibles à la location) a été décalée en 2026.

Coût de l'opération : 30 000 € TTC.

- Itinéraire cyclable : Mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'itinéraire cyclable :

Il s'agira de recourir à un maître d'œuvre pour accompagner la CASAS dans la réalisation d'un nouvel itinéraire cyclable prévu dans le cadre du schéma directeur cyclable de l'Agglomération.

Coût de l'opération : 25 000 € TTC. Subvention : 15 000 € (40%) Région Grand Est.

- Reconstitution de l'aide à l'achat de Vélo à Assistance Electrique (VAE) : Ouvert pour la 4ème année, le dispositif d'aide à l'achat de Vélo à Assistance Electrique (VAE) a bénéficié à 82 personnes pour un montant total d'aide de 7 200 €. Au vu de ce succès, il est proposé de reconduire cette opération pour une durée d'un an, soit du 1er septembre 2025 au 31 août 2026.

Coût de l'opération : 10 000 € (enveloppe dédiée au dispositif d'aide).

- Autopartage/covoiturage

- Covoiturage : élaboration d'un schéma directeur des aires de covoiturage :

Face à la saturation des 2 parkings de covoiturage disponibles à Saint-Avold, mais également pour répondre aux besoins et aux enjeux identifiés, un schéma directeur des aires de covoiturage sera élaboré en vue d'étendre le maillage de ces infrastructures sur l'ensemble du territoire et d'entamer les réflexions sur la réalisation d'une 3^{ème} aire à Saint-Avold.

Coût de l'opération : 25 000 € TTC. Subvention de la Région Grand Est : 15 000 € (60%)

- Autopartage : ouverture de stations d'autopartage :

Envisagée en 2025, l'offre de service d'autopartage sera développée en 2026 avec l'expérimentation de 2 stations.

Coût de l'opération : 27 000 € TTC.

Gare routière :

En vue d'améliorer l'accueil des usagers à la maison de la mobilité, il est prévu de mettre en œuvre des travaux d'accessibilité : Adaptation des sanitaires aux normes Personnes à Mobilités Réduites (PMR), remplacement de l'escalier en colimaçon, réaménagement de la circulation intérieure et de l'accès extérieur.

Coût de l'opération : 50 000 € TTC. Subvention de la Région Grand Est au titre du dispositif DIRIGE : 25 000 € (50%).

I. EAU POTABLE

Contexte

1) Présentation de la Régie

La Régie Eau Potable assure la production, le traitement et la distribution de l'eau potable sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie et comprend cinq communes :

- Diesen,
- Porcellette,
- Saint-Avold,
- Folschviller,
- Valmont.

Elle dessert 24.967 habitants et compte 12.486 abonnés.

Elle compte 4 usines de traitement, 7 forages et 228 km de réseaux de distribution.

2) Contexte et enjeux de la régie

Les exercices 2024 et 2025 ont mis en évidence, notamment sur les communes de Valmont, Folschviller et Saint-Avold, un rendement de réseau inférieur à la moyenne nationale. Cette situation est le résultat des pertes d'eau significatives, avec des impacts notables sur :

- ◆ l'équilibre économique du service (réparation de nombreuses fuites),
- ◆ la préservation de la ressource en eau,
- ◆ la pérennité du patrimoine des réseaux.

Dans ce contexte, la collectivité est amenée à renforcer sa stratégie d'investissement et d'optimisation de l'exploitation afin d'améliorer durablement la performance du service public de l'eau potable.

1) Exercice 2026 - Études structurantes

L'année 2026 sera marquée par la poursuite et l'aboutissement de deux études majeures :

- Finalisation de l'étude diagnostique du schéma directeur d'eau potable, permettant :
 - l'identification des secteurs prioritaires d'intervention,
 - l'élaboration d'un plan d'actions hiérarchisé et chiffré à l'horizon 2027,
 - la structuration de la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI).
- Lancement de l'étude de sécurisation de l'alimentation en eau potable entre Saint-Avold, Diesen et Porcellette, visant à renforcer la continuité du service et la résilience du système face aux risques climatiques, techniques et réglementaires.

Ces études s'inscrivent dans les orientations nationales du Plan Eau et dans une démarche de maîtrise des charges d'exploitation à moyen et long terme.

2) Gestion patrimoniale et sécurisation sanitaire

La gestion patrimoniale des réseaux sera renforcée par la poursuite de l'alimentation du Système d'Information Géographique (SIG) et la création d'un tableau de bord de suivi, visant à centraliser l'ensemble des données techniques et patrimoniales du réseau d'eau potable.

Dans un souci d'amélioration continue et de complétude des outils de pilotage, la régie engagera l'élaboration d'un Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau potable (PGSSE).

Le PGSSE est un outil de prévention et de gestion des risques visant à garantir que l'eau destinée à la consommation humaine soit sûre et conforme, depuis la ressource (nappe) jusqu'au robinet du consommateur.

Il permettra notamment :

- d'identifier l'ensemble des dangers (bactériologiques, chimiques et physiques),
- d'évaluer les risques à chaque étape de la chaîne de l'eau,
- de définir des mesures de maîtrise adaptées,
- d'assurer une surveillance continue,
- d'anticiper et organiser la gestion des incidents et des situations de crise,
- d'améliorer en continu le système d'alimentation en eau potable.

3) Travaux de réhabilitation des réseaux

Dans l'attente des résultats des études précitées, la régie poursuivra une politique d'investissements ciblés visant à limiter les pertes en eau et à améliorer la fiabilité des réseaux. Les opérations suivantes sont programmées :

- Diesen : Avenue de Diesen / Rue de Carling : réalisation d'un bouclage de réseau – 100.000,00 €
- Porcellette : Rue de Saint-Avold : reprise des branchements de la rue sur la conduite principale déjà posée – 200.000,00 €
- Saint-Avold : Rue des Genêts Metzinger : renouvellement de conduite et branchements – 200.000,00 €
- Folschviller : Impasse des Roses : reprise de 16 branchements – 50.000,00 €
- Valmont : Rue de Nancy – renouvellement de conduite et branchements – 40.000,00 €

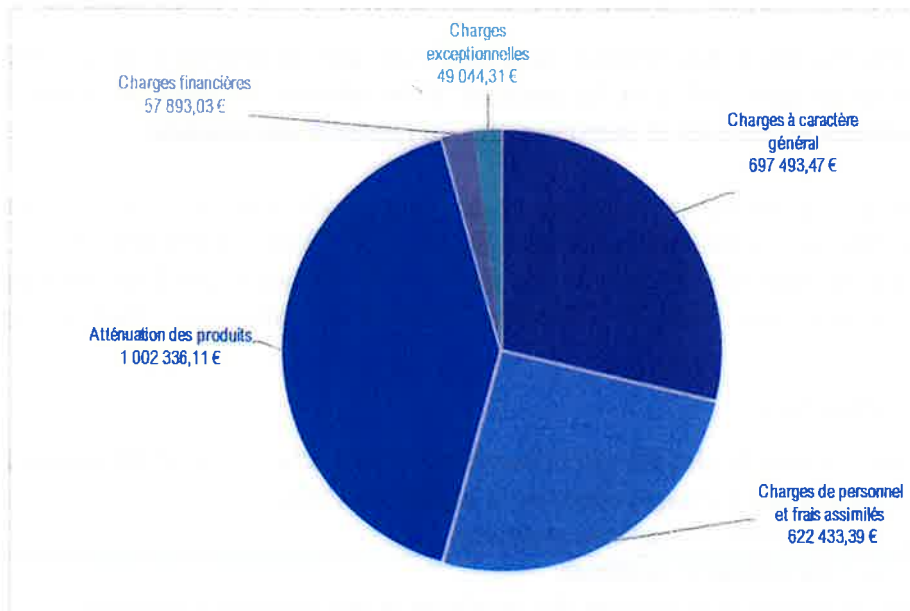
Ces interventions répondent aux objectifs de réduction des pertes, de de l'amélioration du patrimoine.

4) Modernisation des équipements

La régie poursuivra le déploiement des compteurs dits "intelligents", permettant la télétransmission des données de consommation et une analyse plus rapide des anomalies, contribuant ainsi à l'amélioration du rendement et du service rendu à l'utilisateur.

En outre, le remplacement des filtres à sable et à pouzzolane de l'usine de traitement de Saint-Avold sera engagé. Cette opération permettra de réduire la fréquence des lavages quotidiens et, par conséquent, les volumes d'eau perdus lors de ces opérations. Le gain est estimé à environ 200 m³ par jour.

Dépenses de Fonctionnement



1) Chapitre 011 – Article 606 : Charges à caractère général

S'agissant des charges à caractère général, il est à noter une baisse significative des dépenses d'énergie. En effet, celles-ci ont diminué d'environ 50% sur l'exercice 2025 par rapport à celui de 2024.

En revanche, les coûts liés aux produits de traitement connaissent une augmentation continue.

2) Chapitre 014 – Articles 63 et 64 : Charges de personnel et frais assimilés

La régie eau est composée de 8 agents techniques dont 4 titulaires et 4 contractuels et 2 agents administratifs titulaires.

9 agents sont à temps plein et 1 agent à temps partiel (36%)

L'effectif de la régie est resté stable, hors remplacement lié à un départ, aucun accroissement n'a été constaté.

Pour l'exercice 2026, les dépenses du chapitre devraient être stables, la mesure où le poste de Responsable du service eau est désormais assainissement.

A noter que les charges de personnel connaissent une augmentation régulière depuis la création de la régie, principalement en raison de la politique salariale souhaitée par la Communauté d'Agglomération à savoir :

- * Augmentation de la valeur faciale des chèques déjeuner en septembre 2025 (14,00 €),
- * Avancements de grade et changement d'échelon des agents.

3) Chapitre 014 – Article 70 : Atténuation de produit

Il s'agit des reversements de l'Agence de l'Eau, ils comprennent les redevances : Pollution, Consommation et Modernisation des réseaux de collecte. Ces redevances n'avaient pas été réévaluées depuis plusieurs années par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.

Cependant depuis le 1^{er} janvier 2025, les redevances de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse ont été réformées en profondeur.

Le système de contributions perçues auprès des services d'eau et d'assainissement a été modifié, afin de mieux répondre aux enjeux actuels de gestion durable des ressources et d'efficacité des réseaux.

3 nouvelles redevances ont donc été créées :

1. Redevance sur la consommation d'eau potable : calculée sur le volume d'eau facturé, elle contribue au financement de la protection de la ressource et au soutien aux collectivités.
2. Redevance sur la performance des réseaux d'eau potable : liée à l'efficacité des réseaux (rendement, pertes), elle encourage l'amélioration continue des infrastructures.
3. Redevance sur la performance des systèmes d'assainissement collectif : appliquée au volume d'eau assaini, elle incite à l'optimisation des installations et à la réduction des pollutions.

Quant à la redevance « prélèvement » qui existait déjà a été maintenue.

Les recettes de la régie

1) Evolution de la tarification de l'eau

Le prix de l'eau est composé d'une part fixe, correspondant à l'abonnement, et d'une part variable, assise sur le volume d'eau consommé par l'utilisateur.

Une harmonisation des tarifs de l'abonnement et de la part variable a été engagée en 2024 sur l'ensemble des cinq communes du périmètre de la Régie Eau Potable. Cette convergence tarifaire, mise en œuvre à partir du 1^{er} janvier 2025, répond à un principe d'égalité de traitement des usagers pour un service public identique à l'échelle intercommunale.

Cependant, cette réévaluation tarifaire a principalement permis d'harmoniser les tarifs entre les communes, mais sans générer d'augmentation sur les recettes du service.

C'est pourquoi, cette harmonisation devra faire l'objet d'une réévaluation à moyen terme, au regard :

- des investissements structurants à venir, notamment pour l'amélioration des rendements de réseau,
- des actions nécessaires à la préservation de la ressource en eau,
- des exigences accrues en matière de qualité sanitaire de l'eau distribuée,
- et du maintien de l'équilibre financier du service, dans un contexte de maîtrise des consommations.

La révision des tarifs sera conduite en tenant compte de l'impact sur Mais elle visera également à garantir les ressources financières investissements indispensables.

Ces investissements permettront de sécuriser l'alimentation, de préserver la ressource et d'améliorer la qualité de l'eau distribuée.

La modification des tarifs sera préalablement analysée, en veillant à sa progressivité. Le travail du comité d'exploitation fera l'objet d'une présentation aux élus lors des instances délibérantes.

2) Les perspectives financières

Le Contrat Eau et Climat, signé en 2023 avec l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, est arrivé à échéance le 31 décembre 2025.

Un nouveau contrat sera élaboré afin d'intégrer la stratégie de protection de la ressource en eau portée par la Régie Eau Potable et, par extension, par la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie, compétente en matière d'eau potable.

Ce futur contrat constituera un levier financier, en permettant :

- de structurer les programmes d'actions pluriannuels,
- de présenter des projets cohérents et priorisés aux partenaires financiers (Banques, Département)
- et de sécuriser l'obtention des subventions auprès de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse nécessaires à la mise en œuvre des investissements futurs.

Pour l'exercice 2026, aucun recours à l'emprunt n'est envisagé.

Etat de la dette

Avec la reprise des emprunts du Syndicat des Eaux de Folschviller et des régies eau de Diesen et d'Energis, la régie eau potable de la CASAS cumulent 9 prêts :

Année	Capital restant dû au 31/12	Amortissements cumulés de l'année	Intérêts cumulés de l'année	Echéance cumulée de l'année
2024	3.672.880,80 €	282.165,23 €	56.896,53 €	398.789,93 €
2025	3.274.673,95 €	232.840,85 €	56.135,34 €	398.206,85 €
2026	2.876.467,10 €	191.999,65 €	40.841,20 €	388.625,83 €

Aucun des neuf emprunts contractés ne sera remboursé en 2026. Les premiers remboursements interviendront en 2028.

J. EAU - ASSAINISSEMENT

Assainissement collectif / non collectif

1) Contexte

Le programme pluriannuel validé par le conseil communautaire continue de constituer l'orientation principale de la régie assainissement. Trois opérations majeures débiteront cette année avec :

- * la mise en conformité de la commune d'Harprich, Tranche 2, avec la mise en conformité des branchements privatifs.
- * la mise en conformité des communes de Freybose et de Frémestroff – Tranche 1 (Réseaux de transfert + Unité de traitement),
- * la mise en conformité de l'assainissement (temps sec et temps de pluie) de Dourd'hal Saint-Avold,

Ces opérations de grande ampleur permettront d'atteindre un total de 31 communes raccordées à un dispositif d'assainissement sur les 39 relevant du périmètre de la régie.

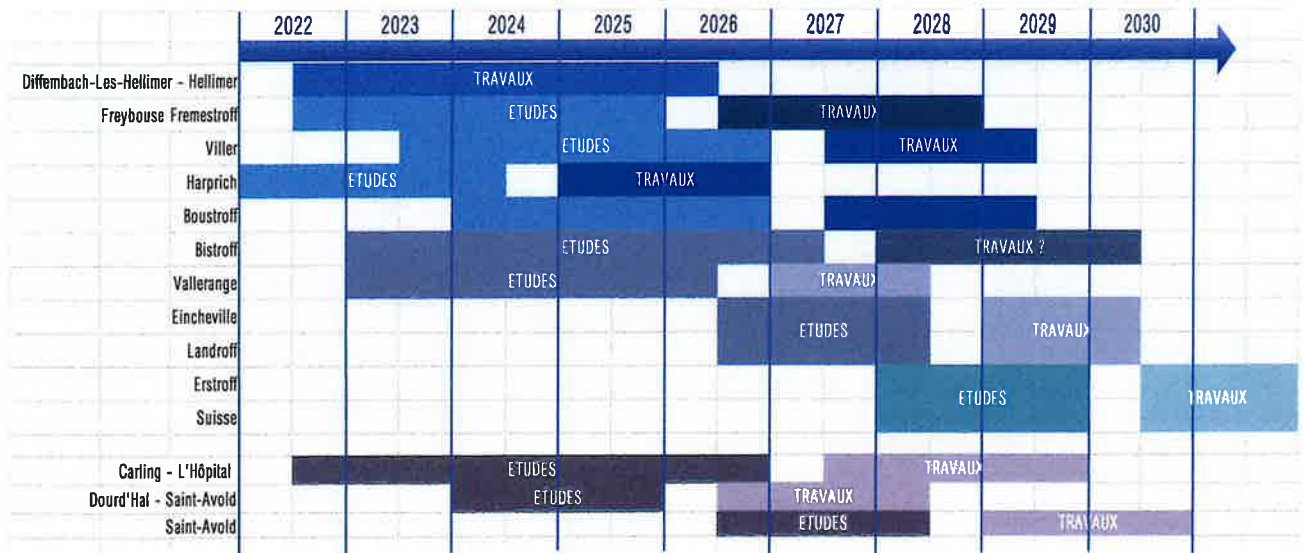
À l'issue de ces travaux, le territoire comptera 13 systèmes d'assainissement opérationnels ainsi que 17 stations d'épuration en service.

Pour rappel, 5 communes relèvent du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC), tandis que 24 sont intégrées au Service Public de l'Assainissement Collectif (SPAC).

À ce jour, 9 communes demeurent à équiper en dispositifs d'assainissement collectif.

2) Dépenses d'investissement

Une mise à jour du planning a été effectuée afin de tenir compte des retards constatés sur certaines communes.



Avec notamment :

- * Freybose /Frémestroff : près de deux années ont été perdues en raison des difficultés liées à l'acquisition du terrain,
- * Viller : les problématiques foncières similaires sont rencontrées et restent à ce jour non résolues,

* Boustroff : l'étude a avancé et les propriétaires des terrains ont été avisés de la commune concernant son intégration au District Urbain de Faulquemont

* Bistroff où il nous a été demandé de mettre l'étude en stand bye.

Bilan 2025 et projections 2026/2027

Année	Etudes	Etat d'avancement	Subventions (Agence de l'Eau Rhin Meuse, Département)
Etudes de Maitrise d'œuvre – 1^{er} assainissement			
2026	Bistroff Vallerange Viller Boustroff Eincheville Landroff Saint-Avoid- Dourd'Hal	Reprise des Etudes Moe Finalisation du PRO + DLE Finalisation du PRO + DLE Finalisation du PRO + DLE Marché à lancer Marché à lancer Finalisation du PRO + PàC	AERM = 70% du montant de l'étude et des études complémentaires (levés topo, inspections caméra, ...)
Etude Temps sec Temps de pluie – Etude diagnostique / Schéma directeur d'assainissement			
2026	Carling – L'Hôpital	Pro Temps sec à lancer + Diagnostic des ouvrages existants	AERM = 70%
2026/2027	Altwiller, Lachambre, Valmont Folschviller, Macheren	Etude diagnostique / Schéma directeur Marché à lancer	AERM= 70%
2026/2027	Guessling-Hemering	Etude d'élimination des Eaux Claires Parasites	AERM = 70%
Année	Travaux	Etat d'avancement	Subventions (Agence de l'Eau Rhin Meuse, Département)
Mise en conformité de l'assainissement des communes de Diffembach-Les-Hellimer - Hellimer			
2026	- Tranche 2	Avancement 85%	Solde AERM 305.000,00 € Solde Département 110.000,00 €
	- Tranche 3	Avancement 70%	
Mise en conformité de l'assainissement de la commune d'Harprich :			
2026	- Tranche 1	Avancement 65%	60 % du montant des travaux plafonné
	- Tranche 2	Marché à lancer et à attribuer	
Mise en conformité de l'assainissement des communes de Freyousse et Frémestroff :			
2026 2027	- Tranche 1	Marché de travaux à lancer	60% du montant des travaux estimés sans plafond de la dépense
	- Tranche 2	A venir en 2027	
Mise en conformité de l'assainissement de Dourd'Hal Saint-Avoid :			
2026 2027	- Tranche Unique	Marché à lancer et à attribuer	60% du montant des travaux estimés sans plafond de la dépense
Mise en conformité de l'assainissement de Vallerange :			
2026 2027	- Tranche 1	Marché à lancer et à attribuer	70% du montant des travaux estimés sans plafond de la dépense

3) Les recettes d'investissement

Les travaux d'assainissement bénéficient de financements de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, pouvant être complétés par des subventions départementales et par un recours à l'emprunt.

Le Contrat Eau et Climat, signé en 2023 avec l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, a pris fin le 31 décembre 2025. Un nouveau contrat sera élaboré en 2026 pour inclure l'ensemble des communes du territoire d'assainissement pour les quatre prochaines années.

Ce futur contrat constituera un levier financier, en permettant :

- de structurer les programmes d'actions pluriannuels,
- de présenter des projets cohérents et priorisés aux partenaires financiers (Banques, Département)
- et de sécuriser l'obtention des subventions auprès de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse nécessaires à la mise en œuvre des investissements futurs.

Une demande d'emprunt auprès de la Banque des Territoires sera faite pour les travaux de mise en conformité de l'assainissement des communes de Freybouse, Frémestroff, Dourd'Hal Saint-Avoid.

4) Les dépenses de Fonctionnement

a. Chapitre 011 – Article 606 : Charges à caractère général

La réduction effective du prix du kWh en 2025 a diminué nos dépenses d'environ 50 %, renforçant immédiatement la maîtrise du budget de fonctionnement et ouvrant de nouvelles perspectives pour le financement d'investissements et d'opérations prioritaires.

b. Chapitre 014 – Articles 63 et 64 : Charges de personnel et frais assimilés

Le service assainissement est composé de 13 agents, on dénombre :

- 1 agent de la catégorie A – 1 Titulaire,
- 4 agents de la catégorie B – 2 Titulaires et 1 Contractuel
- 8 agents de la catégorie C – 6 Titulaires et 2 contractuels

Deux agents ont quitté la régie à la fin de l'année 2025 et début d'année 2026 (1 conductrice de station d'épuration et un responsable d'exploitation).

c. Chapitre 67 - Articles 678 : Charges exceptionnelles

En ce qui concerne les charges exceptionnelles, le contentieux non finalisé du SIA3V avant la fusion (Affaire BUSCH) a été réglé fin novembre 2025, ce qui permettra de libérer une provision de 450.000,00 €.

5) Les recettes de fonctionnement

Les produits du service assainissement sont les redevances assises sur le volume d'eau potable consommé en m³.

Afin d'augmenter les ressources du service et faire face aux investissements à venir, la convergence tarifaire a été votée pour une mise en place dès le 1^{er} janvier 2023.

Cette première convergence s'est terminée en 2025 et se traduit par deux redevances distinctes pour les communes assainies avec :

- ◆ Au nord : 1,95 €HT/m³
- ◆ Au sud : 2,35 €HT/m³

Les tarifs de la redevance seront réexaminés en vue d'instaurer une redevance unique sur l'ensemble du territoire. Cette révision tiendra compte de l'impact sur la facture des utilisateurs de la redevance liée à la performance des systèmes d'assainissement, facturée depuis le 1^{er} janvier 2025.

Il y a d'autres recettes :

- ✗ La participation financière à l'assainissement collectif (P.F.A.C.)
- ✗ Les diagnostics vente,
- ✗ La refacturation des salaires par le budget pluvial,
- ✗ Les recettes de cogénération de la station de Folschviller

6) Etat de la dette

Avec la reprise des emprunts des syndicats, la régie assainissement cumulent 35 prêts.

Année	Capital restant dû au 31/12	Amortissements cumulés de l'année	Intérêts cumulés de l'année	Echéance cumulée de l'année
2023	10.585.060,58 €	737.197,70 €	333.753,66 €	1.070.951,36 €
2024	9.465.041,46 €	749.738,86 €	370.279,12 €	1.120.019,12 €
2025	9.599.049,33 €	753.180,98 €	357.965,60 €	1.111.1246,58 €
2026	8.580.249,01 €	1018.800,32 €	696.170,32 €	322.630,32 €

Eau pluviale

1) Contexte

L'eau pluviale est une compétence obligatoire des communautés d'agglomération depuis 2020.

Cependant le changement climatique, caractérisé par des épisodes de pluies plus intenses, une variabilité accrue des précipitations et une alternance marquée entre sécheresses et crues, impose de repenser les modes de gestion traditionnels des eaux de pluie, tant sur le plan technique que réglementaire.

La doctrine régionale du Grand Est préconise une approche intégrée, visant à :

- Limiter l'imperméabilisation et favoriser l'infiltration à la source ;
- Maîtriser les débits et volumes pour réduire les risques d'inondation ;
- Anticiper les écoulements liés aux pluies extrêmes ;
- Protéger la qualité des milieux et favoriser la biodiversité.

Cette approche contribue directement à la résilience des territoires face au changement climatique, en limitant les risques d'inondation, en rechargeant les nappes phréatiques, en améliorant la qualité des milieux et en favorisant la biodiversité.

La gestion des eaux pluviales ne se limite plus à un rôle accessoire de collecte et d'évacuation : elle s'intègre pleinement dans les démarches d'aménagement durable, de planification territoriale et d'adaptation au changement climatique, ouvrant la voie à des territoires plus résilients et durables.

Il faut donc penser les projets d'aménagement différemment.

2) Les recettes de fonctionnement et d'investissement

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le 28/04/2026

ID : 057-200067502-20260416-CC_20260416_10-DE



Le budget Eau Pluviale Urbaine est financé par le Budget Général de la Communauté d'Agglomération de la Casas.

Suite à la méthodologie du calcul des charges pluviales présentée à la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT) et validée par un grand nombre de communes le produit du budget eau pluviale s'élève à 500.000,00 €.

La projection 2026 est donc équivalente à celle de 2025.

Cependant, conformément à la réglementation, la CLECT relative au service d'eaux pluviales urbaines, doit se réunir à chaque nouveau mandat du conseil communautaire afin de réexaminer et valider la répartition des charges du service, même en l'absence de modification du mode de financement. Cette réunion permet d'assurer la continuité juridique et la transparence de la gestion du service.

Cela constituera l'occasion de réévaluer le financement actuel du service. Les effets du changement climatique entraînent des inondations de plus en plus fréquentes, avec des précipitations très intenses sur de courtes périodes.

Par conséquent, les sollicitations des usagers et des communes se multiplient pour trouver des solutions visant à ralentir, contenir, dévier ou infiltrer les eaux.

Toutes ces solutions demandent des études et des aménagements dont le coût sont relativement conséquents

Les recettes d'investissement correspondent aux éventuelles subventions de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.

3) Les dépenses de fonctionnement et d'investissement

Les dépenses de fonctionnement seront équivalentes à 2025.

Concernant les dépenses d'investissement, elles se traduiront par des études et des travaux localisés sur différentes communes :

🔥 Les études

Les études d'accompagnement pour le ruissellement des eaux pluviales et des coulées de boues (érosion des sols) pour les communes de Macheren et de Saint-Avold sont pratiquement terminées.

Charge à chaque commune de valider le plan d'actions. En effet, ce type de travaux relève de la compétence communale (item n°4 de l'Article L211-7 du Code de l'Environnement).

Une étude de déraccordement des eaux pluviales a été lancée sur le lotissement Les Aulnes à Guessling-Hemering.

✱ *Valmont : Rue du 26 novembre :*

Les travaux de la tranche 1 relatifs à la gestion du ruissellement et des eaux pluviales sur la rue du 26-Novembre à Valmont sont achevés. La tranche 2 est en cours, mais la nécessité d'obtenir l'accord des particuliers, certains refusant ou ne répondant pas pour le passage sur leur terrain privé, rend la réalisation des travaux incertaine.

Dans le cadre de la mise en conformité de l'assainissement des communes de Diffembach-lès-Hellimer et Hellimer des travaux de déracordement des eaux pluviales sont en cours.

Les travaux de déracordement de déracordement des eaux pluviales sur le lotissement Les Aulnes à Guessling-Hémering seront réalisés cette année.

À L'Hôpital, afin de remédier à un rétrécissement de la conduite, un tronçon de la rue du Warndt sera renouvelé, ce qui permettra un meilleur écoulement des eaux et contribuera à limiter les inondations pour les riverains

GEMAPI

La taxe GEMAPI est instituée en application des dispositions de l'article L.211-7 du Code de l'environnement, afin d'assurer le financement des contributions versées par la CASAS aux syndicats de cours d'eau auxquels elle a délégué l'exercice de la compétence GEMAPI, et plus particulièrement les missions correspondant aux items 1, 2, 5 et 8 dudit article.

S'agissant du bassin versant de l'Albe, le financement du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) est prévu, ainsi que la mise en œuvre des travaux sur la Zelle et le ruisseau de Sainte-Marguerite, sur les communes de Diffembach-lès-Hellimer et Hellimer.

Ces opérations seront subventionnées à hauteur de 80 % par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

K. TRANSITION ECOLOGIQUE - PCAET

EnR

Dans le cadre de la mise en œuvre de son PCAET, la CASAS souhaite développer des projets liés à la production énergétique, notamment via un projet d'autoconsommation collective (fiche action 4.1). A cet effet, nous avons sollicité une étude sur un projet d'autoconsommation collective comprenant deux points de production : les ombrières en gare de Saint Avold ainsi que des panneaux sur l'auvent de la déchèterie de Morhange.

Une consultation a été lancée pour retenir un prestataire pour une assistance à maîtrise d'ouvrage en décembre 2025. Le cahier des charges sera finalisé fin du premier semestre 2026 et les travaux se poursuivront jusqu'au mois de décembre 2026. La production ne démarrera qu'en 2027.

Le montant total des deux projets s'élève en investissement à 450 000 € et sont portés par deux budgets. Le budget principal pour les ombrières de la Gare de Saint Avold et le budget OM pour les ombrières de la déchèterie de Morhange.

Ces projets sont soutenus financièrement par le Fonds Vert ainsi que par Climaxion.

BUDGET GENERAL - EnR

Service TRAN ID : 057-200067502-20260416-CC_20260416_10-DE

BUDGET EnR 2026-2027		FONCTIONNEMENT		
DEPENSES				
	2025	2026	2027	
Projet ombrières : Gare de Saint Avold				
OPEX			2 200 €	2 200 €
Prestation d'accompagnement - Décret BACS		?		0 €
Prestation d'accompagnement - Décret Tertiaire		2 400 €		2 400 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	0 €	2 400 €	2 200 €	4 600 €

1 150 €

RECETTES				
	2025	2026	2027	
Projet ombrières : Gare de Saint Avold				
TOTAL FONCTIONNEMENT	0 €	0 €	0 €	0 €

0,02 €

BUDGET EnR 2026-2027		INVESTISSEMENT		
DEPENSES				
	2025	2026	2027	
Projet ombrières : Gare de Saint Avold				
AMO - Maitre d'œuvre - Etude sol - Travaux		260 000 €		260 000 €
Raccordement Enedis		39 680 €		39 680 €
TOTAL INVESTISSEMENT	0 €	299 680 €		299 680 €

RECETTES				
	2025	2026	2027	
Projet ombrières : Gare de Saint Avold				
Subvention : FONDS VERT - Travaux	39 360 €	39 360 €		78 720 €
Climaxion		10 560 €		10 560 €
TOTAL INVESTISSEMENT	39 360 €	49 920 €		89 280 €

BUDGET OM - EnR

Service TRANSITION

BUDGET EnR 2026-2027		FONCTIONNEMENT		
DEPENSES				
	2025	2026	2027	
Projet ombrières : Déchèterie Morhange				
OPEX		1 500 €	1 500 €	3 000 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	0 €	1 500 €	1 500 €	3 000 €

RECETTES				
	2025	2026	2027	
TOTAL FONCTIONNEMENT	0 €	0 €	0 €	0 €

750 €

0,02 €

BUDGET EnR 2026-2027		INVESTISSEMENT		
DEPENSES				
	2025	2026	2027	
Projet ombrières : Déchèterie Morhange				
AMO - Maitre d'œuvre - Etude sol - Travaux - Raccordement Enedis		150 000 €		150 000 €
Prolongement durée du bien - peinture structure déchèterie		25 000 €		25 000 €
Raccordement Enedis		22 320 €		22 320 €
TOTAL INVESTISSEMENT	0 €	197 320 €		197 320 €

49 330 €

RECETTES				
	2025	2026	2027	
Projet ombrières : Déchèterie Morhange				
Subvention : FONDS VERT - Travaux	22 140 €	22 140 €		44 280 €
Climaxion		5 940 €		5 940 €
TOTAL INVESTISSEMENT	22 140 €	28 080 €		50 220 €

L. PCAET - v2

Le PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL de la CASAS a été adopté en juillet 2025. Son animation et sa mise en œuvre vont réellement démarrer en 2026.

Le PCAET à travers sa gouvernance portera des actions de sensibilisation de formation ou d'événementiels dédiés. Ce seront des visites de sites sur les thématiques environnementales, la rencontre avec des acteurs engagés dans les transitions énergétiques et écologiques et l'organisation d'événementiels.

La première action portera sur la sensibilisation des artisans et commerçants du territoire en réduction des consommations en partenariat avec la CMA de Moselle. La signature de la convention ECO DEFIS s'est déroulée lors du salon CEM qui s'est tenu à la salle de l'Agora à Saint Avold.

La CMA s'est engagée à proposer ce dispositif à ses adhérents. Le montant de la participation est de 5 500 € hors événementiel.

La préservation de la biodiversité est un axe fort du PCAET. Une des actions inscrites vise à rétablir les discontinuités des couloirs de déplacement de la faune sauvage. A cet effet, une convention a été signée avec le CAUE pour établir un diagnostic et élaborer et mettre en œuvre la TRAME VERTE ET BLEUE du territoire. Les montants de ce programme s'établissent ainsi : Travaux investissement 2026 : 45 000 € dont 80% financés par la Région Grand Est et 20% à répartir entre l'intercommunalité et les communes. Le montant pour l'étude et l'accompagnement du projet sur trois ans a été versé en 2025.

La sensibilisation du public aux effets du changement climatique passera également par l'organisation de CINE-DEBATS. L'association CRAVLOR de Metz est une association qui intervient pour la projection de films sur l'ensemble du territoire Lorrain. Elle met à disposition le matériel ainsi qu'un technicien pour la projection de films dans les salles communales. Le montant s'élèvera à moins de 10 000 € pour 10 projections, hors droits de diffusion.

Dans son axe gouvernance, la fiche 1.2 prévoit de soutenir les projets de développement durable dans les ETABLISSEMENTS SCOLAIRES. L'enveloppe prévue est de 15 000 € dont la répartition est à définir.

Des formations, mais également des déplacements sur des salons ou la rencontre avec d'autres élus engagés dans les transitions sont prévues en 2026 (2 000 €).

Plusieurs partenaires ont été sollicités pour le prêt d'expositions itinérantes. La première sur la préservation des zones humides avec le PARC NATUREL DE LORRAINE ainsi qu'avec la LPO de Moselle. Les locations et les transports : 1 100 €

Le PCAET se veut un outil d'animation d'un projet de territoire en matière de transition écologique. La visibilité de ces projets passe par la communication. Aussi, un budget de 10 000 € est prévu pour répondre aux besoins en matière d'impression de flyers, totems ou d'équipements pour les salons et événementiels.

Les Bilans de Gaz à Effet de Serre sont à actualiser tous les trois ans. L'association ATMO a rédigé le premier rapport en 2023. Elle pourra nous accompagner pour la rédaction du BEGES 2026 : 13 222 €

BUDGET PCAET		FONCTIONNEMENT	
DEPENSES			
	2025	2026	
Communication - frais d'impression		10 000 €	
Transports et formations		2 000 €	
Evènementiels - dont ciné-débats		15 000 €	
Exposition Parc Naturel de Lorraine ou LPO		1 100 €	
BEGES		13 222 €	
Projets écoles avec intervenants		15 000 €	
Convention CAUE - trame verte et bleue	10 000 €		
ECO DEFIS - Convention CMA	6 500 €	6 500 €	
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	16 500 €	62 822 €	

BUDGET PCAET		FONCTIONNEMENT	
RECETTES			
	2025		
Communication			1 000 €
Convention CAUE - trame verte et bleue			7 000 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	0 €		8 000 €

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le 28/04/2026

ID : 057-200067502-20260416-CC_20260416_10-DE



BUDGET PCAET		INVESTISSEMENT	
DEPENSES			
	2025		2026
Appel à projets Trame Verte et Bleue			
Plantations haies – vergers (10%)			45 000 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	0 €		45 000 €

BUDGET PCAET		INVESTISSEMENT	
RECETTES			
	2025		2026
Appel à projets Trame Verte et Bleue			
Subvention Agence de l'Eau - Plantations haies - vergers - (80%)			36 000 €
Participation communes (10%)			4 500 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	0 €		40 500 €

M. POLITIQUE DE LA VILLE

Le nouveau Contrat de Ville 2024-2030 se poursuivra en l’année 2026, à travers des actions à caractère social et éducatif qui seront examinées et proposées par la Commission Politique de Ville à l’homologation du Conseil Communautaire.

Budget prévisionnel : 200 000 €

N. NUMERIQUE/INFORMATIQUE

La CASAS continuera de maintenir, voir améliorer en 2026, le bon usage de Haut Débit en faveur des entreprises et usagers du territoire.

Notre agglomération continuera d’apporter son soutien à Moselle Fibre et veillera toujours à sécuriser son réseau informatique aux fins d’éviter une nouvelle Cyber-Attaque tout en s’adaptant à l’évolution du Monde moderne.

Budget Prévisionnel : 97 100 €
Adhésion à Moselle Fibre : 10 341 €

O. RELATIONS TRANSFRONTALIERES

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le 28/04/2026

ID : 057-200067502-20260416-CC_20260416_10-DE



Il est rappelé que l'EURODISTRICT est un territoire franco-allemand sises de part et d'autre de la Sarre, au travers d'une structure commune, le GECT (Groupement Européen de Collectivité Territoriale) créée le 6 mai 2010 et dont la CASAS est membre fondateur qui a célébré les 15 ans d'existence en 2025.

L'EURODISTRICT a pour objectif de construire un bassin de vie transfrontalier et aura pour objectif en 2026 d'étudier les actions suivantes :

- Missions futures du Conseil Citoyen Transfrontalier ;
- Réflexion sur le projet d'une EuroMétropole ;
- Participation de l'EURODISTRICT au Salon Expo REAL qui se déroulera en octobre 2026 à MUNICH (Développement Economique : PROMETER)
- Mise en œuvre de l'Interface Santé SAARMOSELLE avec une journée transfrontalière dédiée à la Santé en février 2026 à Sarrebruck ;
- Poursuite de l'apprentissage de l'allemand dans les écoles primaires du territoire ;
- Actions en faveur de MOSA (Maison Ouverte des Services pour l'Allemagne).

Adhésion de la CASAS à l'EURODISTRICT : 61 537 €

P. COMMUNICATION

Intégration au budget général d'une somme globale de **200 000 €** représentative de :

- Bulletins *Synergie* ;
- Rapport d'activités ;
- Calendriers de collecte ;
- Abonnement Panneau Pocket + ;
- Protocole : cérémonies, réceptions, salons et événements CASAS ;
- Cinéma plein air :

La CASAS prend en charge des séances de cinéma en plein air durant la période estivale. En fonction des créneaux disponibles, le service communication prend en charge entre 10 et 15 projections dans les communes du territoire. Ces projections renforcent la cohésion sociale et dynamisent la vie culturelle dans les communes du territoire.

- Concours photos ;
- Brochure présentation CASAS ;
- Maintenance du site internet / SWELLO.

A. FRANCE SERVICES (FS)

Introduction

La présente note a pour objet de présenter les prévisions budgétaires de FRANCE SERVICES pour l'année 2026. Elle vise à anticiper les besoins du service, tant en fonctionnement qu'en investissement, dans un contexte de stabilité organisationnelle et de maintien d'un service public de qualité à destination des usagers. Ces prévisions s'inscrivent dans une logique de continuité, tout en intégrant des ajustements ciblés liés à l'évolution de l'activité et aux conditions d'accueil.

Ressources humaines

À la suite de la titularisation d'un agent, le personnel de France Services est composé en 2026 de trois ETP, sur une base de trente-six heures hebdomadaires. Cette organisation permet d'assurer la continuité du service et de répondre au niveau de fréquentation constaté, sans création de poste supplémentaire pour le moment. Les incidences budgétaires liées aux ressources humaines se limiteront aux évolutions habituelles de carrière et à la progression de la masse salariale.

Subventions

FRANCE SERVICES peut bénéficier annuellement d'une subvention de fonctionnement de l'État, versée par l'intermédiaire de la Préfecture. Pour l'année 2026, cette subvention est maintenue à hauteur de quarante-cinq mille euros, répartis entre le Fonds National de Financement des Services et le Fonds National d'Aménagement du Territoire. Son attribution demeure conditionnée au respect des critères de labellisation et à la transmission d'un bilan annuel favorable. Le retrait du dossier de demande de subvention pour l'exercice 2026 est prévu courant mars.

Par ailleurs, FS a été retenue dans le cadre du programme « Lieux innovants, Lieux accueillants » (LILA) porté par la Banque des Territoires, au regard de sa fréquentation et de son dynamisme. Cette sélection permet de mobiliser une subvention d'investissement pouvant atteindre dix mille euros, destinée à financer des aménagements visant à améliorer l'accueil des usagers ainsi que l'espace de travail des conseillers.

Propositions de dépenses

Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement prévues pour l'année 2026 ne présentent pas d'évolution structurelle par rapport aux exercices précédents. Les principaux postes de dépenses resteront globalement constants, hors prise en compte de l'augmentation du coût de la vie, de l'évolution de carrière et de la masse salariale des agents.

Investissements

Les investissements envisagés pour 2026 ont pour objectif de maintenir et d'améliorer les conditions de travail des agents ainsi que la qualité de l'accueil des usagers. Un programme d'aménagement de l'espace des conseillers et de l'espace d'attente est également prévu dans le cadre du dispositif LILA, en complément de la subvention accordée par la Banque des Territoires.

Le budget 2026 de la section fonctionnement s'inscrit dans la continuité des exercices précédents, sans modification majeure, hors ajustements liés à la masse salariale et à l'inflation. La section investissement prévoit des opérations ciblées visant à améliorer durablement les conditions de travail des agents, l'accueil des usagers et la visibilité du service, en s'appuyant sur la subvention qui sera allouée dans le cadre du programme LILA.

B. COMPLEXE NAUTIQUE

Le Complexe Nautique sera appelé en 2026 à subir des travaux importants avec la rénovation des bassins extérieurs du Centre Nautique de Saint-Avold pour un montant prévisionnel de 4 252 800 € HT, relatés sous les travaux des équipements communautaires (estimatif budget 2024 et ne tient pas compte des aides et subventions)

Les travaux de maintenance et d'entretien du site sont maintenus pour assurer le bon fonctionnement du Complexe Nautique communautaire.

C. POLITIQUE SPORTIVE ET CULTURELLE DE LA CASAS

Pour 2026, la commission compétente poursuivra et continuera d'apporter le soutien de la CASAS aux associations sportives et culturelles qui œuvreront à faire briller notre Agglomération au niveau National, sur l'ensemble de la Région Grand-Est ou pour toute action culturelle ayant une forte renommée sur et pour le territoire de la CASAS.

Budget prévisionnel : 90 000 €

D. POLITIQUE SPORTIVE ET CULTURELLE DE LA CASAS

A la suite d'une restructuration de l'effectif de la Police Intercommunale, constituée par un seul agent à ce jour, M. le Président de la CASAS propose d'inscrire les crédits budgétaires nécessaires en vue de pouvoir procéder au recrutement de 3 agents de police supplémentaires.

Dans ce cadre, une réflexion sera menée pour transférer le site de la Police Intercommunale à la Zone Europort à Saint-Avold ce qui libérerait ainsi les locaux occupés actuellement à Porcelette, au profit d'entreprises intéressées pour une mise à disposition de locaux sur le site du Composite Park à Porcelette.

Quant à la gestion de la fourrière animale, celle-ci est actuellement confiée de manière précaire à un prestataire extérieur.

A. SANTE

La prise de cette compétence a eu pour dessein de favoriser l'installation de nouveaux médecins ou apporter tout soutien à l'apparition de Maisons Médicales sur le territoire de la CASAS.

Par ailleurs, de concert avec l'ARS et les EPCI voisins du Warndt, Freyming-Merlebach, District Urbain de Faulquemont, qui ont adopté le Contrat Local de Santé, différentes actions seront menées pour favoriser la création de maisons médicales ou au maintien de tout service hospitalier, notamment des Services Urgences et Maternité, bénéfique pour les administrés du territoire.

B. RAPPORT EGALITE FEMMES/HOMMES

La Commission Egalité Femmes/Hommes mise en place au début de la présente mandature est destinée à réduire les inégalités entre les deux sexes, notamment après un féminicide ayant touché cruellement un agent de la CASAS.

Un rapport annuel sera soumis par la commission compétente à l'approbation du Conseil Communautaire.

En 2025, les actions suivantes ont été menées :

- Dispositif ANGELA ;
- Mise à disposition de porte-clés d'alerte sonore ;
- Exposition de tableaux peints sur le thème de Violences faites aux Femmes ;
- Action 'Vivre ensemble' dans les écoles primaires.

C. CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)

En séance du 12 novembre 2025, point n°15, notre assemblée communautaire a approuvé le renouvellement de la Convention Territoriale Globale pour la période 2026-2030, dont l'objectif est de permettre l'établissement d'un Diagnostic Social du Territoire.

Parallèlement, en vue de permettre cette mise en œuvre, notre assemblée communautaire a approuvé la création d'un poste de Chargé de Coopération.

D. AUTORITE ORGANISATRICE DE LA PETITE ENFANCE

Par délibération du 30 septembre 2025, le Conseil Communautaire a homologué à l'unanimité la prise de compétence suivante :

- Autorité organisatrice de la Petite Enfance :
 - Relais Petite Enfance à Saint-Avold ;
 - Services aux familles en matière de mode d'accueil pour les enfants de moins de 3 ans ;
 - Le développement et le soutien des modes d'accueil aux jeunes enfants.

Cette prise de compétence nécessitera également la mise en œuvre d'un Schéma Pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'Accueil du Jeune Enfant.

La Commission d'Evaluation Locale des Charges Transférées procédera à l'examen des modalités de ce transfert de prise de compétence entre la Ville de Saint-Avoid et la CASAS.

En matière de personnel, il est envisagé de procéder au transfert à la CASAS, de 3 Agents issus de la filière Médico-Sociale.

Sa mise en œuvre sera effective dès la réception et publication de l'arrêté préfectoral modifiant les statuts de la CASAS.

Budget prévisionnel : 55 000 €



VOLET FINANCES

Les évolutions de la fiscalité et les dotations de l'état

La censure du gouvernement, ayant entraîné l'abandon du Projet de Loi de Finances 2026, a engendré la promulgation, le 27 décembre 2025, d'une loi spéciale permettant la continuité de la vie nationale et le fonctionnement régulier des services publics jusqu'à l'adoption de la loi de finances et du budget 2026.

Le 2 février dernier, le projet de loi de finances 2026 a définitivement été adopté par l'Assemblée nationale.

I. La Loi de Programmation des Finances Publiques 2023-2027 et La Loi de Finances 2025 (LF2026)

La loi de Finances 2026 introduit plusieurs dispositions significatives affectant les finances des communes et intercommunalités. La contribution globale demandée aux collectivités territoriales s'élève à environ 2 Md€ au total (au deçà des 4,6Md€ initialement prévus).

Même si l'Assemblée nationale a réduit l'effort demandé aux collectivités par rapport aux versions initiales, les intercommunalités restent concernées par des contraintes sur leurs ressources et leurs capacités d'investissement, via des adaptations de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), des mécanismes de lissage des recettes (Dilico) et une moindre enveloppe de soutien global.

Les principales mesures de la LF 2026 à destination des collectivités territoriales sont les suivantes :

1°) Dispositions spécifiques concernant la fiscalité locale et les EPCI :

1.1 Prélèvements sur recettes et compensations d'exonérations

La loi de finances 2026 maintient et ajuste les prélèvements sur recettes (PSR) versés aux collectivités, en lien avec la compensation d'exonérations d'impôts locaux et avec des ajustements pour les Taxes Foncières des Propriétés Bâties, Non Bâties et la Contribution Foncière des Entreprises : Compensation des pertes suites aux réformes antérieures, comme la réduction des bases des industriels, compensation d'exonération relatives à la fiscalité locale...

1.2 Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA)

La loi de finances 2026 prévoit une modification du calendrier de versement et un recentrage de l'assiette du FCTVA sur les dépenses d'investissement. Les EPCI à fiscalité propre bénéficiant jusqu'à présent d'un reversement du FCTVA l'année N devront supporter le coût du report d'un an du versement du FCTVA, ce qui constitue un véritable gel pour 2026.

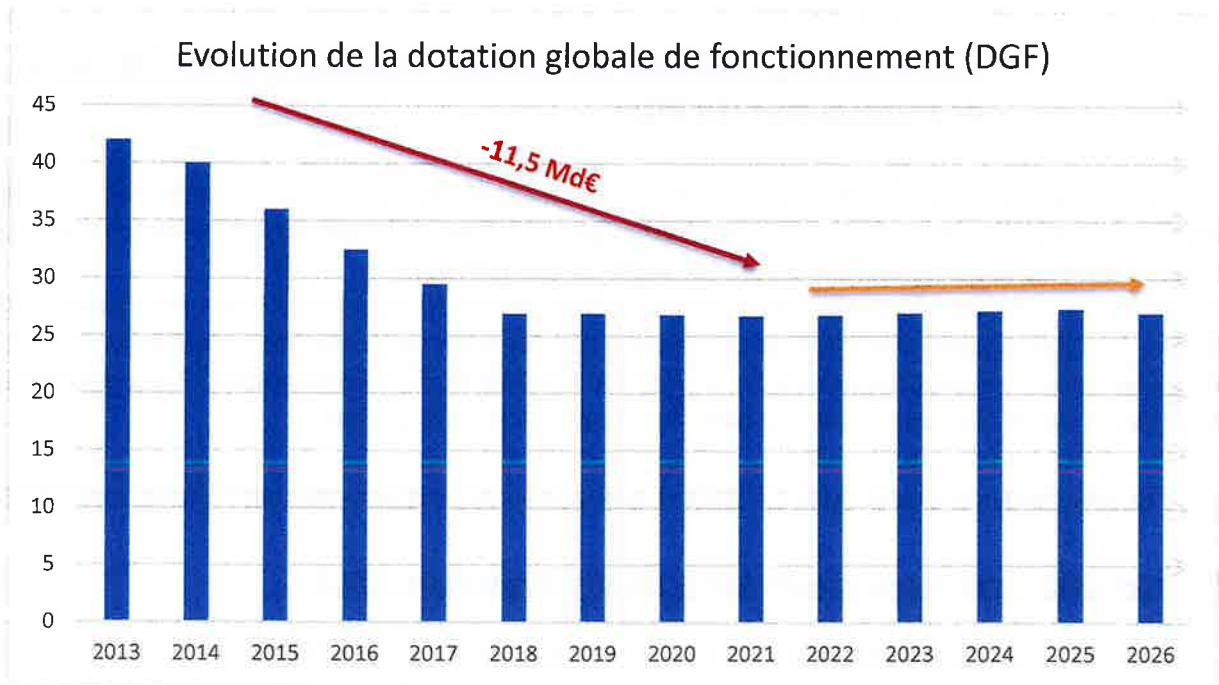
1.3 Reconstitution du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO)

Ce dispositif, initié par la loi de Finances 2025, consiste en un prélèvement de 1Md€ sur les recettes fiscales des collectivités territoriales à compter de 2025, dont 500 M€ pour le bloc local, répartis à parts égales entre les communes et les intercommunalités. Cette contribution devait alors ensuite reversée aux collectivités prélevées au cours des trois années suivantes, à hauteur d'un tiers chaque année, minoré de 10%. Ainsi, les collectivités contributrices recevaient 30% au cours des trois exercices suivants, au prorata de leur contribution, les 10% restant venant abonder le reversement du FPIC.

La loi de Finances 2026 prévoit la reconstitution de ce dispositif et vient décaler la restitution à compter de 2027. Les EPCI contributeurs en 2025 le seraient à un niveau équivalent en 2026.

2°) En matière de dotation de l'Etat :

• L'enveloppe globale de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est stabilisée à son niveau de 2025 (environ 27Md€ pour le bloc communal). Toutefois, une partie de la DGF versée aux intercommunalités est utilisée pour financer la revalorisation des dotations de péréquation communales (DSU/DSR). Cela implique que, sans abondement extérieur de l'Etat, la dotation d'intercommunalité pourrait baisser davantage et augmenter de fait la pression à la baisse des dotations de base des EPCI.



• La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et la dotation de compensation liée à la baisse des valeurs locatives des établissements industriels font l'objet d'ajustement en vue de limiter les pertes de recettes pour certaines collectivités. L'impact sur les finances de la CASAS se traduit comme suit :

- Perte de 290.700 € de DCRTP en 2026,
- Minoration de 446.535 € au titre des allocations compensatrices sur la réforme des valeurs locatives des locaux industriels.

• La loi de Finances 2019 prévoyait une compensation des pertes de recettes IFER dégressive durant trois années 2023, 2024 et 2025. Cette recette de 495.842 € en 2025 ne sera plus attribuée à la CASAS en 2026.

3°) Augmentation des cotisations à la CNRACL :

Par décret du 30 janvier 2025, une augmentation de 3 points par an, sur une période de 3 ans, est actée sur les cotisations patronales à la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales, et ce depuis le 1^{er} janvier 2025.

La cotisation susmentionnée est donc passée de 31,65 % en 2024 à 37,65 % au 1^{er} janvier 2026.

4°) La Capacité de Désendettement :

Le plafond national de référence pour la capacité de désendettement instauré par le PLPFP reste d'actualité, à savoir :

- 9 ans pour les Régions,
- 10 ans pour les Départements,
- 12 ans pour les Communes et les EPCI à fiscalité propre.

Au 1^{er} janvier 2026 la capacité de désendettement de la Communauté d'Agglomération Saint-Avoid Synergie est de 1,89 années (Pour rappel, elle était de 2,55 années au 1^{er} janvier 2025).

Il est précisé que cette capacité de désendettement est calculée sur les données du budget principal uniquement.

II. Les orientations budgétaires 2026 pour la Communauté d'Agglomération Saint-Avoid Synergie

1°) Contexte Général : Situation Financière de la CASAS

L'exercice budgétaire 2025 laisse apparaître une situation financière stable du budget principal de la CASAS. L'excédent de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice, cumulé à celui des exercices antérieurs, permet à l'EPCI de financer une partie des projets d'investissements ayant été approuvés par le Conseil Communautaire, comme le schéma directeur vélo, la rénovation des bassins extérieurs du Complexe Nautique, l'aménagement du site de la Cokerie,

Toutefois, les réformes fiscales adoptées dans la loi de finances 2026, contraignent la Communauté d'Agglomération à poursuivre ses efforts dans la maîtrise des dépenses de fonctionnement. En effet, les prélèvements issus des textes en vigueur (DILICO, FPIC) et les reversements de l'Etat annoncés, tant en matière de dotation que de compensations fiscales, impliquent que les prévisions budgétaires 2026 de l'EPCI devront être constituées avec prudence.

2°) Situation et orientations budgétaires 2026 de l'Intercommunalité

2.1 Le budget Principal et les hypothèses d'évolution retenues

➤ Les recettes de fonctionnement :

En matière de fiscalité directe, les taux en vigueur ne connaîtront pas d'augmentation en 2026.

La revalorisation automatique des bases fiscales (+0,8% des valeurs locatives) induira de fait une augmentation des produits afférents.

L'estimation du produit fiscal intercommunal attendu, à taux constants

(k€)	2024	2025	2026
BASE TFB	72 124	72 124	74 481
TAUX TFB	4,360%	4,360%	4,360%
PRODUIT TFB	3 145	3 145	3 247
<i>Evolution du produit fiscal TFB</i>		<i>0</i>	<i>103</i>
BASE TFNB	1 679	1 679	1 540
TAUX TFNB	5,00%	5,00%	5,00%
PRODUIT TFNB	84	84	77
<i>Evolution du produit fiscal TFNB</i>		<i>0</i>	<i>-7</i>
BASE CFE	33 445	33 445	34 882
TAUX CFE	22,13%	22,13%	22,13%
PRODUIT CFE	7 401	7 401	7 719
<i>Evolution du produit fiscal CFE</i>		<i>0</i>	<i>318</i>
TOTAL RECETTES FISCALES DEPENDANT DES TAUX	10 630	10 630	11 044
COMPENSATIONS EIAI	13 450	13 450	11 365
TOTAL DES RECETTES FISCALES	24 080	24 080	22 409
<i>EVOLUTION DES RECETTES FISCALES</i>		<i>0</i>	<i>-1 671</i>

- **La fiscalité indirecte :**

➤ **Les attributions de compensation :**

Le Conseil Communautaire, réuni en séance du 13 décembre 2022, a homologué en point 22 la révision libre des Attributions de Compensation de l'exercice 2022.

Le montant total des attributions de compensation que la CASAS devra verser à ses communes membres s'élève à 15.103.108 €.

Toutefois, la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) sera appelée à examiner les modalités financières du transfert de la compétence Relais Petite Enfance par la Ville de Saint-Avoid, transfert homologué par le Conseil Communautaire en point 6 de la séance du 30 septembre 2025 et à déterminer le montant des attributions de compensation versé à ladite Commune.

➤ **FPIC :**

La contribution FPIC de l'ensemble intercommunal a augmenté en 2025 : les communes membres ont vu leur contribution diminuer tandis que le prélèvement de la CASAS a subi une augmentation de 10%. L'enveloppe 2026 devrait être équivalente à celle de 2025.

➤ **Dotations de l'Etat et autres recettes fiscales :**

- Le versement transport connaît une stabilité autour de 2M€ depuis de nombreuses années,
- La taxe de séjour perçue en 2025 s'élève à 106k€. Les prévisions budgétaires 2026 seront constituées à hauteur de 100k€.
- Dans le cadre du transfert de la compétence transport scolaire, et conformément à la convention en cours, la Région verse 1,43M€ annuellement à la CASAS.

➤ **Les dépenses de fonctionnement :**

- **Les charges générales :**

La loi de programmation 2023-2027 et la loi de finances 2026 ayant prévu des coupes dans les recettes fiscales et dotations versées par l'Etat, la bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement reste une priorité pour l'intercommunalité.

- **Les subventions aux associations :**

L'agglomération confirme sa volonté de maintenir son soutien aux associations culturelles et sportives du territoire dont les demandes de subvention respectent les critères d'attribution décidés par l'intercommunalité.

Il est toutefois rappelé que les enveloppes 2024 dédiées aux associations sportives, culturelles et entrant dans le cadre du contrat de politique ville avaient été augmentées en 2025.

Une stabilisation de ces enveloppes est envisagée en 2026, bien qu'aucun montant exact ne puisse être annoncé. Les crédits budgétaires afférents seront présentés et soumis lors de l'adoption, par le Conseil Communautaire, du budget primitif 2026.

- **Les dépenses de personnel :**

Comme énoncé dans les mesures imposées par la loi de finances 2025, la forte augmentation des cotisations sociales au 1^{er} janvier 2026 (+ 3 points pour la CNRACL) viendra de fait grever les crédits budgétaires nécessaires aux dépenses de personnel durant cet exercice.

Par ailleurs, la masse salariale sera augmentée par l'intégration des agents affectés au Relais Petite Enfance de la Ville de Saint-Avoid, suite au transfert de la compétence, homologué par délibération du 30 septembre 2025, point n°6.

Afin de pallier aux départs annoncés en 2026, il sera également nécessaire de recourir au recrutement d'agents.

➤ **L'épargne de l'EPCI :**

La CASAS maintient sa volonté de conserver une politique maîtrisée en matière d'investissement qui permettrait de poursuivre les projets en cours et de favoriser l'implantation de nouvelles sociétés dans le cadre du développement économique de son territoire.

Aucun nouvel emprunt n'a été souscrit en 2025, les investissements ayant été intégralement autofinancés par l'intercommunalité.

Toutefois, le recours à de nouveaux emprunts sera envisagé en 2026, notamment dans les budgets rattachés de la CASAS ; à concurrence des projets inscrits au budget primitif, sous déduction des subventions à percevoir notifiées à ce jour.

➤ **Les engagements pluriannuels :**

Conformément aux éléments énoncés dans le DOB, les engagements pluriannuels qui seront inscrits au budget primitif 2026 sont les suivants :

- Implantations de diverses sociétés,
- Les investissements relatifs au Contrat Territorial Eau et Climat signé avec l'Agence de l'Eau Rhin Meuse jusqu'en 2028,
- Le programme OPAH-RU,
- La modernisation de l'habitat,

- Le Schéma Directeur Vélos,
- La rénovation des bassins extérieurs du Complexe Nautique de S
- La construction d'une déchetterie communautaire sur la Commune de L'Hôpital,
- Mesures en faveur du PCAET (Plan Climat Air Energie Technologie),
- Le CET de Valmont.

En conclusion, le volume des investissements et recettes d'emprunts à inscrire au BP 2026 devrait être stable par rapport aux crédits adoptés en 2025.

La CASAS confirme sa volonté d'inscrire ces dépenses pluriannuelles dans le cadre d'AP/CP (autorisation de programme / crédits de paiement) afin de permettre une meilleure projection quant à l'avancement de ces différents projets.

2.2 L'encours de dettes

L'état de la dette au 1^{er} janvier 2026 se détermine comme suit :

Budget Principal :

Le capital restant dû s'élève à : 10.741.131,69 € (13 emprunts – intégration de l'emprunt du Budget Bâtiment Relais dissous)

Flux de remboursement pour l'année 2026 :

Capital	Intérêts	Flux total
877.315,58	226.424,23	1.103.739,81

Budget ZI Furst :

Le capital restant dû s'élève à : 162.242,26 € (1 emprunt)

Flux de remboursement pour l'année 2026 :

Capital	Intérêts	Flux total
27.386,29	1.899,99	29.286,28

Budget Zones d'aménagement de terrains :

Le capital restant dû s'élève à : 493.764,76 € (4 emprunts)

Flux de remboursement pour l'année 2026 :

Capital	Intérêts	Flux total
227.845,17	10.921,56	238.766,73

Principaux ratios et indicateurs financiers :

(Calculés sur les données du Budget Principal)

- Epargne de Gestion : 5.879.769,02 €
- Taux d'Epargne de Gestion : 15,21 %
- Epargne Brute : 5.415.765,28 €
- Taux d'Epargne Brute : 14,01 %
- Epargne nette : 4.618.416,42 €

La Capacité de Désendettement consolidée de la CASAS au 1^{er} janvier 2026 est de 1,89 années et en rappelant qu'en début de la mandature 2020, la capacité de désendettement était de 12,68 années.

Communauté d'Agglomération
Saint-Avoid Synergie

Source d'initiatives.

NATURELLEMENT



VOLET RESSOURCES HUMAINES

Les ressources humaines de la CASAS

Conformément à l'article D. 2312-3 du CGCT, le débat sur les orientations budgétaires est l'occasion de décrire précisément les principales évolutions afférentes aux ressources humaines et à la politique menée par la collectivité en matière d'évolution prévisionnelle des effectifs et de valorisation des compétences.

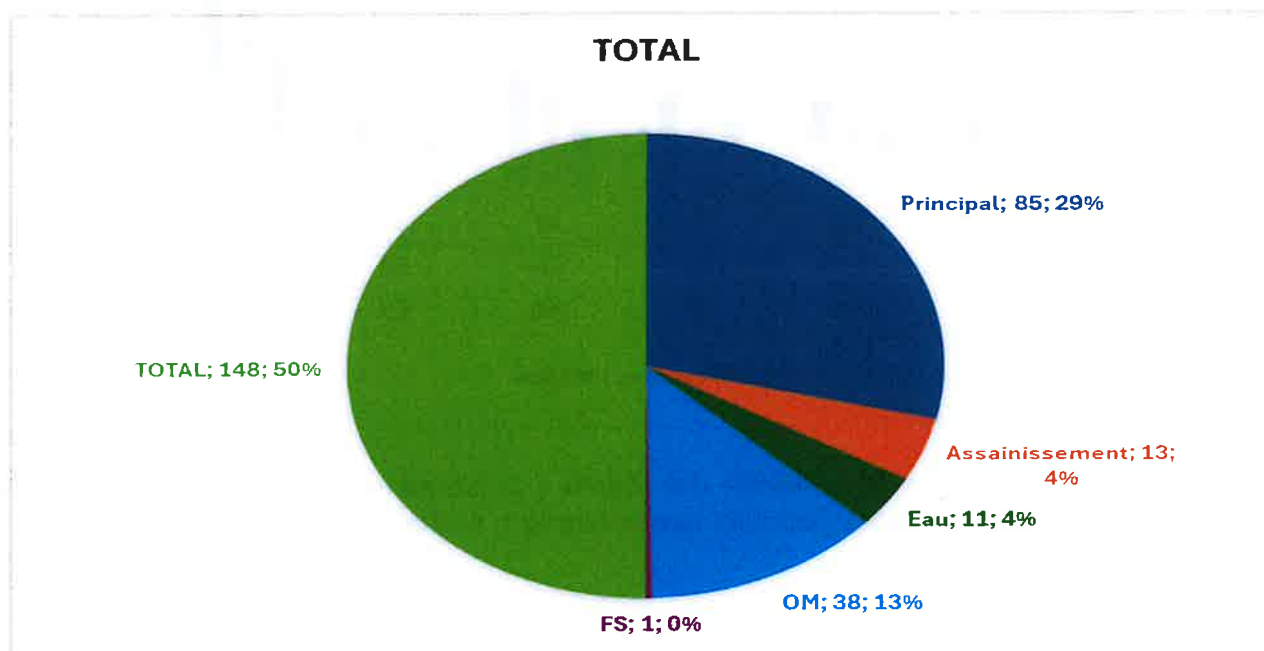
Dans un contexte global de fortes contraintes budgétaires pesant sur la CASAS, la maîtrise des dépenses de personnel et la recherche de leviers d'économies devront être poursuivies en 2026, d'autant plus que de nouvelles charges obligatoires viendront impacter la masse salariale.

LA STRUCTURE DES EFFECTIFS

Les effectifs totaux au 31 décembre 2025

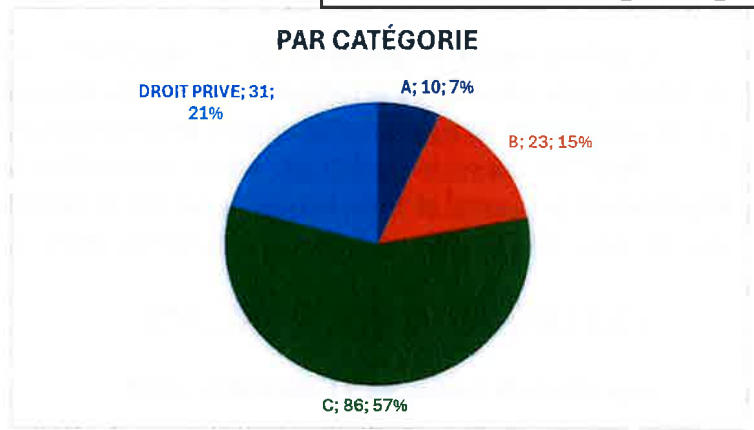
Répartition par budget

Budget	Emplois permanents Tps complet	Emplois permanents Tps non complet	Total	ETP Titulaires	ETP Non Titulaires	ETP Total
Principal	82	3	85	60.3	23.17	83.47
Assainissement	13	0	13	8.8	4	12.8
Eau	10	1	11	6.36	4	10.36
OM	38	0	38	4.8	33	37.8
FS	3	0	3	3	0	3
TOTAL	146	4	150	83.26	64.17	147.43



Répartition par catégorie

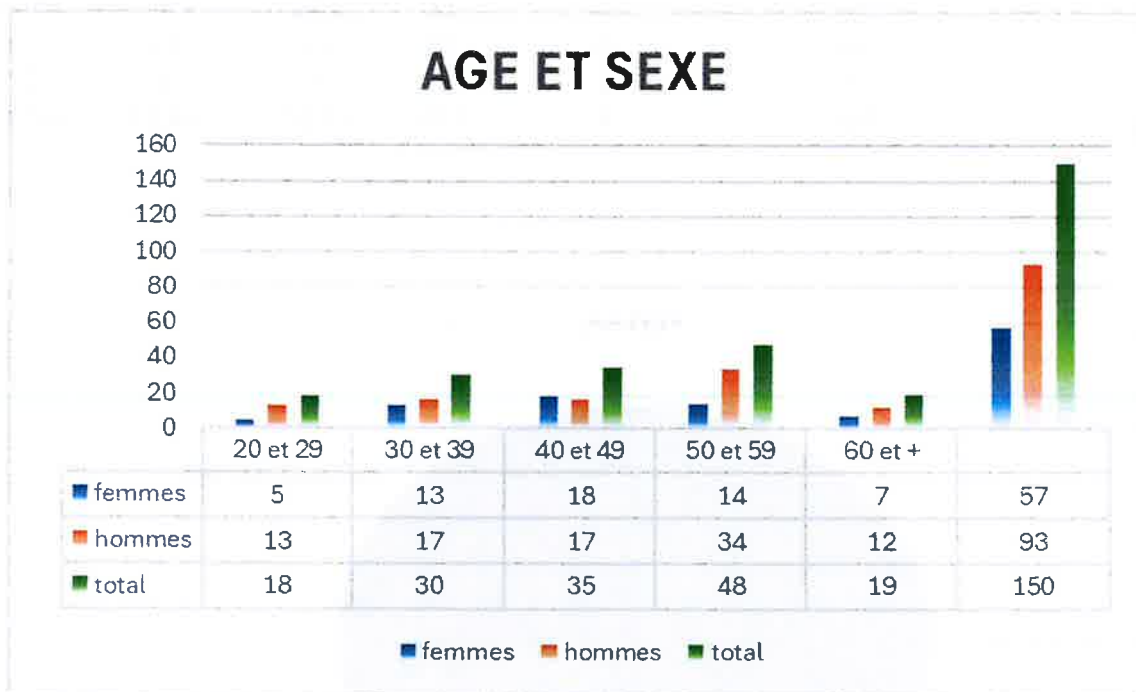
Catégorie	Tps complet	Tps non complet
A	10	0
B	22	1
C	83	3
DROIT PRIVE	31	0
TOTAL	146	4



Répartition par sexe

L'effectif total est composé de 150 agents, répartis entre 93 hommes et 57 femmes.

Répartition par âge



La structure des effectifs met en évidence des départs à la retraite concentrés sur certains métiers (techniques, administratifs et direction), justifiant une anticipation accrue en matière de recrutement et de transmission des compétences.

Répartition des effectifs sur 3 ans

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le 28/04/2026

ID : 057-200067502-20260416-CC_20260416_10-DE



Période	Titulaires (NB)	Titulaires (ETP)	Non titulaires (NB)	Non titulaires (ETP)	Convention collective (NB)	Convention collective (ETP)	Apprentis / alternants	PEC
31/12/2025	85	83,26	33	32,17	31	31	1	0
31/12/2024	90	87,86	36	35,37	25	24	1	3
31/12/2023	93	86,02	33	29,59	13	13	1	3

Calcul du ratio pour la CASAS

Avec 147,43 ETP pour 53 130 habitants, la CASAS présente un ratio d'environ **2,8 agents pour 1 000 habitants**.

Ce niveau, inférieur à celui constaté dans de nombreux établissements publics de coopération intercommunale de même strate, traduit une organisation globalement efficiente et une gestion maîtrisée des effectifs, y compris dans les domaines techniques à forte intensité de main-d'œuvre tels que l'eau, l'assainissement et la gestion des déchets.

Il appelle néanmoins une attention particulière quant à la soutenabilité de cet équilibre dans un contexte de contraintes réglementaires accrues et de renouvellement générationnel à anticiper.

Les agents titulaires

- 84 agents titulaires, dont 1 agent à temps non complet
- 3 agents à temps partiel à 80 % et 1 agent à temps partiel à 50 %
- 5 agents ont bénéficié d'un temps partiel thérapeutique (de 50 % à 80 %)

- 2 agents ont muté vers une autre collectivité
- 1 agent a fait valoir ses droits à la retraite
- 1 agent est en disponibilité de droit
- 1 agent détaché de la Fonction publique d'État a mis fin à son détachement pour départ à la retraite
- 4 agents contractuels ont été stagiaires :
- 2 par nomination directe
- 2 par concours (technicien et ETAPS 2^e classe)
- 2 agents ont été promus à la suite de concours aux grades de rédacteur et de technicien
- 3 agents ont fait l'objet de sanctions disciplinaires :
- 2 sanctions du 1^{er} groupe (mise à pied de 1 à 3 jours)
- 1 sanction du 4^e groupe (radiation des cadres)

Les agents contractuels

- 9 contractuels ont conclu ou renouvelé un cdd
- 1 contrat de projet est venu à terme
- 3 agents n'ont pas été reconduits
- 1 agent est décédé
- 1 alternant au service informatique
- 1 stagiaire école à la communication

Les agents de droit privé

- 2 agents en cdd ont conclu un cdi
- 6 agents ont été recrutés ou renouvelés par contrat à durée déterminée
- 2 agents n'ont pas bénéficié de renouvellement de contrat
- 1 agent en cdi a démissionné

Les agents non pérennes

- 3 cdd de moins de 6 mois pour accroissement temporaire d'activité
- 31 saisonniers recrutés de mi-juin à aout à la piscine
- 4 saisonniers affectés au service de l'eau
- 3 saisonniers dans les services administratifs

Evolution de carrière

- 43 agents ont bénéficié d'un avancement d'échelon
- 11 agents ont bénéficié d'un avancement de grade
- Aucun agent n'a bénéficié d'une promotion interne

Agents mis à l'honneur

- 5 Médailles d'argent (20 ans)
- 4 Médailles de vermeil (30 ans)
- 3 Médaille d'or (35 ans)

Absences

Nature	Jours	Nombre d'agents
La maladie ordinaire	2183	50
Longue maladie	441	2
Accident de service/ travail	647	4
Evènement familial	62	26
Garde enfant malade	60	18

Les avantages sociaux

Dispositif	Bénéficiaires	Participation employeur
Santé	96	102 454 €
Prévoyance	87	20 600 €
Titres-restaurant	127	123 265 € (18 757 titres)
Allocation enfant handicapé	2	3 280 €
Abonnement transport	1	99 €
Petit équipement / chaussures	104	6 810 €

Afin d'améliorer le pouvoir d'achat des agents, la valeur faciale de
 de 10 € à 14 € à compter d'octobre 2025, avec une participation employeur

La subvention versée au profit de l'Amicale du Personnel

La CASAS a versé à l'Amicale du Personnel, une subvention de 80 000 € au titre de l'exercice 2025. Ce montant a été reconduit en 2026.

Cette subvention permet l'organisation de sorties, la mise en place d'une billetterie à tarif préférentiel, l'attribution de chèques cadeaux de Noël aux enfants du personnel (67 enfants en 2025) ainsi que des chèques vacances (143 agents bénéficiaires en 2025), avec une participation des agents modulée selon la composition familiale.

Les charges du personnel par budget

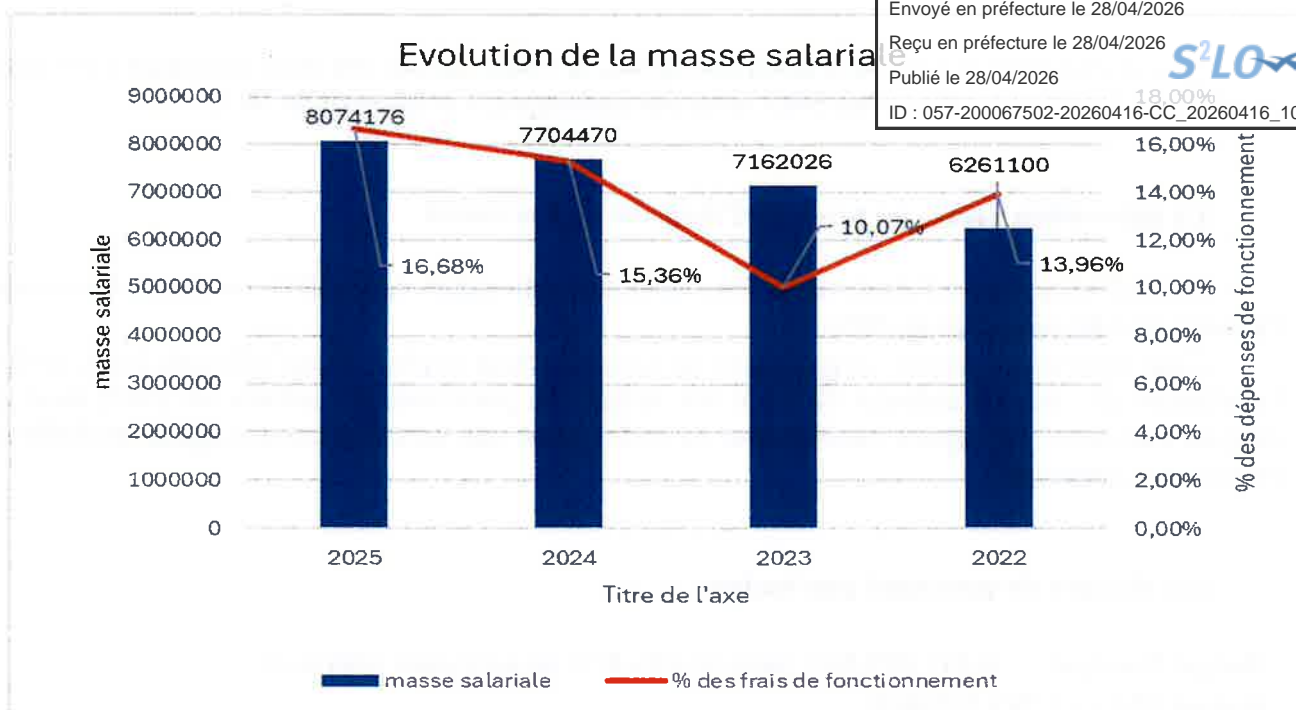
- Budget Principal => 4.847.265,80 € (dont 97.986,87 € de personnel extérieur)
- Budget OM => 1.743.525,60 €
- Budget Maison France Services => 126.045,08 €
- Budget Eau Potable => 622.433,39 €
- Budget Assainissement => 734.906,12 € (dont 10.812,69 € de personnel extérieur)

Les dépenses de personnel représentent 16,68 % des dépenses réelles de fonctionnement des budgets concernés contre 15,36 % pour l'année 2024

La masse salariale de la CASAS s'inscrit dans une trajectoire globalement maîtrisée sur les trois derniers exercices, malgré l'impact cumulatif des mesures nationales (revalorisations indiciaires, hausse des cotisations, inflation).

Évolution pluriannuelle de la masse salariale

	Masse salariale tous les budgets	% des dépenses de fonctionnement
2025	8 074 176	16,68%
2024	7 704 470	15,36%
2023	7 162 026	10,07%
2022	6 261 100	13,96%



L'évolution des dépenses de personnel résulte majoritairement de mesures nationales sur lesquelles la collectivité ne dispose d'aucune marge de manœuvre.

Certains métiers techniques restent exposés à des tensions de recrutement et à un taux d'absentéisme structurellement plus élevé, nécessitant des ajustements organisationnels

Les heures supplémentaires

En 2025, le recours aux heures supplémentaires (hors régie de collecte) représente 1 815 heures, réparties sur 61 agents, pour un coût brut de 42 628 €.

Ces heures concernent principalement les interventions liées aux astreintes (services techniques, eau potable et assainissement)

Année	Montant brut
2025 :	42 627 €
2024 :	54 338 €
2023 :	74 515 €

La politique de maîtrise de la masse salariale porte ses fruits.

Les astreintes

34 agents ont assuré des astreintes pour un montant annuel de 88 252 €, contre 100 511 € en 2024.

La direction a renforcé les contrôles et, sauf nécessité de service dûment justifiée, les agents ne peuvent être placés en astreinte plus de deux semaines par mois.

Le régime indemnitaire

126 agents perçoivent une IFSE pour un montant brut total de 867 371€

113 agents ont perçu un CIA pour un montant brut de 240 240 €

Le personnel de la régie de collecte relève de la convention collective des activités des déchets et bénéficie de différentes primes ainsi que d'un 13^e mois.

Les principales actions menées en 2025

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le 28/04/2026

ID : 057-200067502-20260416-CC_20260416_10-DE



- Renforcement des effectifs de la régie de collecte afin d'assurer la collecte des déchets ménagers, l'enlèvement et le transport des bennes dans les déchetteries communautaires, la collecte des flux multimatériaux (bleu, vert et transparent), des OMR, des PRV et des fibreux.
- Signature d'une convention d'objectifs et de financement avec la CAF de la Moselle portant sur le pilotage du projet de territoire, accompagnée de la nomination d'un chargé de coopération CTG.
- Regroupement des services eau potable et assainissement sous une direction commune.
- Mise en place de l'ISFE pour le personnel de la police intercommunale.
- Mise à jour du RIFSEEP.
- Installation d'une partie de la direction générale au deuxième étage, rue du Général-de-Gaulle.
- Installation du service facturation de l'eau au sein de la direction générale, rue du Général-de-Gaulle, permettant la libération des locaux précédemment loués à Lachambre.
- Installation des services administratifs de l'assainissement sur le site de la STEP de Saint-Avold.
- Réalisation de nouveaux aménagements sur le site de Vahl-Ebersing.
- Engagement d'une procédure de transfert de compétence entre la Ville de Saint-Avold et la CASAS portant sur le relais petite enfance.
- Élaboration du Rapport social unique (RSU) – exercice 2024, incluant l'analyse des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes.
- Adhésion au contrat d'assurance statutaire 2025-2028 auprès de Groupama Grand Est.
- Mise à jour du DUER et des registres obligatoires, avec déploiement sur l'ensemble des sites de la CASAS.

Actualités et prévisions 2026

La politique RH pour 2026 s'inscrit dans une logique de maîtrise de la masse salariale, de sécurisation du service public et d'adaptation progressive de l'organisation aux évolutions réglementaires et aux besoins du territoire.

Le personnel

- 6 agents bénéficieront d'une médaille d'honneur (4 pour 20 ans, 1 pour 25 ans et 1 pour 35 ans).
- 5 agents de la régie de collecte recevront une médaille du travail.
- 3 recrutements sont prévus au service assainissement, 2 au service de l'eau et 1 au service des finances.
- 3 agents de la Ville de Saint-Avold seront transférés à la CASAS dans le cadre du transfert de compétences relatif au relais petite enfance. À cette occasion, une nouvelle filière médico-sociale a été créée.
- 4 départs à la retraite sont programmés au cours du premier semestre 2026.
- 1 agent a formulé une demande de disponibilité de 5 ans pour convenances personnelles.
- 1 agent contractuel a sollicité une rupture conventionnelle.
- 1 agent a sollicité une mutation.
- Une quinzaine d'agents sont potentiellement promouvables à l'avancement de grade.
- 6 agents sollicitent une promotion interne.
- Fin du contrat labellisé en matière de santé et conclusion d'un nouveau contrat de complémentaire santé avec la MUTEST.

- Sur le devenir de la maison de la mobilité, notamment concernant la présence de deux médiateurs des transports ; une délégation de service public est envisagée avec le groupe Transdev.

Évolutions réglementaires

- La revalorisation du SMIC de **1,18 % au 1er janvier 2026**, portant son montant brut mensuel à **1 803,03 €**, entraîne, pour les employeurs publics, la mise en œuvre d'un mécanisme d'indemnité différentielle destiné à garantir que la rémunération brute des agents ne soit pas inférieure au salaire minimum de croissance.
- Le plafond mensuel de la sécurité sociale pour l'année 2026 est fixé à **4 005 €**. Cette évolution a un impact direct sur certaines cotisations et contributions sociales applicables à la collectivité.
- La réforme du cumul emploi-retraite entre dans une phase plus restrictive. Les nouvelles dispositions visent à encadrer plus strictement les situations de cumul, à limiter les effets d'aubaine et à harmoniser les pratiques entre les différents régimes de retraite. Cette évolution impose aux employeurs territoriaux une vigilance accrue lors du recrutement ou du maintien en activité d'agents retraités, notamment au regard des conditions de liquidation des droits et des plafonds applicables.
- La poursuite de la hausse des cotisations à la CNRACL en 2026, dans la continuité des augmentations engagées les années précédentes, accentue durablement la pression sur la masse salariale et réduit les marges de manœuvre budgétaires de la CASAS, dans un contexte financier déjà contraint.
- Le report de l'entrée en vigueur du congé de naissance, d'une durée maximale de deux mois, au **1er juillet 2026**, crée une période transitoire nécessitant une gestion attentive. Cette situation implique une communication claire auprès des agents ainsi qu'une articulation rigoureuse avec les dispositifs existants de congé maternité, de congé de paternité et d'accueil de l'enfant, et de congé parental.
- Une évolution réglementaire à venir prévoit l'allongement d'une semaine du congé pathologique prénatal. Cette mesure, à ce stade annoncée, devra être intégrée dans les pratiques de gestion dès publication des textes d'application.
- L'année 2026 sera marquée par la préparation des élections professionnelles prévues le **10 décembre 2026**. Le décret n° **2025-1430 du 30 décembre 2025** a modifié plusieurs règles d'organisation des scrutins afin d'en simplifier les modalités, d'en harmoniser le cadre et d'en renforcer la sécurité juridique. Pour les employeurs territoriaux, ces évolutions impliquent une anticipation renforcée, une mise à jour rigoureuse des calendriers électoraux et une fiabilisation accrue des données relatives aux électeurs et aux instances de dialogue social.
- Le gouvernement a par ailleurs annoncé un projet de loi « portant diverses mesures urgentes de sécurisation du droit de la fonction publique », attendu courant janvier 2026. Ce texte pourrait apporter des clarifications sur plusieurs dispositifs sensibles, notamment la facilitation de l'accès au contrat à durée indéterminée, l'instauration d'un droit au silence pour les agents dans le cadre des procédures disciplinaires et le renforcement des mesures en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap. Ces évolutions potentielles nécessiteront une capacité d'anticipation et d'adaptation renforcée de la part des services RH.
- Enfin, un projet de texte prévoit la suppression de l'obligation de réintégration de droit au terme d'une période de disponibilité pour convenances personnelles d'une durée de cinq ans. Cette évolution, si elle est confirmée, aura des incidences directes sur la gestion prévisionnelle des effectifs.

Stratégiques des orientations RH

La politique de ressources humaines de la CASAS s'inscrit dans un contexte budgétaire durablement contraint, marqué par l'augmentation continue des charges de personnel résultant majoritairement de mesures nationales sur lesquelles la collectivité ne dispose que de marges de manœuvre limitées. Les revalorisations indiciaires, l'évolution du SMIC, la hausse progressive des cotisations à la CNRACL et les obligations croissantes en matière de protection sociale complémentaire exercent une pression structurelle sur la masse salariale.

Malgré ces contraintes, la collectivité poursuit une gestion maîtrisée de ses effectifs, fondée sur l'adaptation de l'organisation aux besoins du service public, la mutualisation des fonctions lorsque cela est possible et une anticipation renforcée des évolutions réglementaires. Les actions engagées en 2025 et les perspectives 2026 traduisent une volonté constante de concilier continuité du service, maîtrise budgétaire et valorisation des compétences.

L'analyse de la structure des effectifs met en évidence des départs à la retraite à moyen terme, notamment au sein de certains métiers techniques, justifiant une approche proactive en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Les recrutements envisagés pour 2026 répondent prioritairement à des besoins opérationnels identifiés et à des obligations de service, dans un souci permanent d'efficience.

Pour 2026, la politique RH de la CASAS vise à maintenir l'équilibre entre soutenabilité financière, sécurité juridique et qualité du service rendu à la population, tout en accompagnant les agents face aux évolutions statutaires et organisationnelles à venir.